



Rapport annuel 2003-2004



FONDATION DE LA FAUNE  
DU QUÉBEC



Le contenu de ce rapport a été rédigé par la Fondation de la faune du Québec

#### CONCEPTION ET SUPERVISION DE PRODUCTION

Jacques Choquette Communications inc.

DÉPÔT LÉGAL : Bibliothèque nationale du Québec, 2004

ISBN 2-550-43250-9

**PUBLIÉ PAR :** Fondation de la faune du Québec  
1175, avenue Lavigerie, bureau 420  
Sainte-Foy (Québec) G1V 4P1  
Téléphone : (418) 644-7926 ou 1 877 639-0742  
Télécopieur : (418) 643-7655  
Courriel : [ffq@riq.qc.ca](mailto:ffq@riq.qc.ca)  
Site Internet : [www.fondationdelafaune.qc.ca](http://www.fondationdelafaune.qc.ca)

#### POLITIQUE D'OCTROI DE CONTRATS

La Fondation de la faune du Québec dispose, dans son Règlement de régie interne, d'une politique relative à l'octroi de contrats. Cette politique a été appliquée au cours de l'exercice 2003-2004 et l'on peut en obtenir le texte en adressant une demande écrite à la Fondation.

#### APPLICATION DE LA LOI SUR LE TABAC

La Fondation s'est conformée aux dispositions de la Loi sur le tabac en interdisant l'usage du tabac dans les endroits prévus par la loi.



Québec, juillet 2004

Québec, juillet 2004

Monsieur Michel Bissonnet  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur Pierre Corbeil  
Ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs  
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, bureau A-308  
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2004.

Le dépôt de ce rapport constitue l'étape annuelle finale du processus de gestion par résultats dans lequel la Fondation s'est engagée pour l'année 2003-2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs,

Conformément aux dispositions de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2004.

Ce rapport s'inscrit dans le nouveau cadre de gestion par résultats adopté par la Fondation. Il fait état des résultats obtenus dans l'atteinte des objectifs fixés dans son plan triennal d'activité 2003-2006.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La vice-présidente du conseil d'administration,

Pierre Corbeil

Johanne Gauthier, ing. f.

# Table des matières

|                                                                  |    |
|------------------------------------------------------------------|----|
| Déclaration du président-directeur général                       | 1  |
| Message du président-directeur général                           | 2  |
| 1. Présentation de la Fondation de la faune du Québec            | 4  |
| 1.1 Constitution                                                 | 4  |
| 1.2 Fonctions et pouvoirs                                        | 4  |
| 1.3 Secteurs d'activité                                          | 4  |
| 1.3.1 Aide technique et financière                               | 4  |
| 1.3.2 Acquisition d'habitats fauniques                           | 5  |
| 1.3.3 Collecte de fonds – diversification des sources de revenus | 5  |
| 1.4 Encadrement administratif                                    | 5  |
| 1.4.1 Octroi d'aide financière                                   | 5  |
| 1.4.2 Effectifs                                                  | 5  |
| 1.4.3 Protection des renseignements personnels                   | 5  |
| 1.4.4 Code d'éthique et de déontologie                           | 5  |
| 2. Orientations stratégiques et priorités                        | 6  |
| 2.1 Orientations stratégiques                                    | 6  |
| 2.2 Priorités                                                    | 6  |
| 3. Faits saillants en 2003-2004                                  | 7  |
| 4. Résultats de l'exercice 2003-2004                             | 9  |
| 4.1 Projets d'habitats fauniques                                 | 9  |
| 4.1.1 Fonds consacrés aux interventions fauniques                | 9  |
| 4.1.2 Actions sur le terrain                                     | 10 |
| 4.1.3 Interventions en milieu forestier                          | 11 |
| 4.1.4 Soutien des espèces autres que les salmonidés              | 13 |
| 4.1.5 Milieux urbain et périurbain                               | 15 |
| 4.1.6 Milieu agricole                                            | 16 |
| 4.2 Soutien de la pêche et de la relève                          | 17 |
| 4.3 Collecte de fonds – partenariat d'affaires                   | 18 |
| 4.4 Autres activités                                             | 22 |
| 5. Perspectives 2004-2005                                        | 24 |
| Donateurs et partenaires de la Fondation                         | 25 |
| Rapport du vérificateur                                          | 33 |
| États financiers                                                 | 34 |
| Code d'éthique et de déontologie                                 | 41 |



# Déclaration du président-directeur général

*Au 31 mars 2004*

Les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relevaient de ma responsabilité au 31 mars 2004. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et l'intégrité des données ainsi que sur la fiabilité des résultats présentés au regard des objectifs approuvés par le conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec.

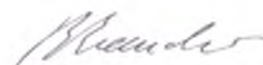
À ma connaissance, le Rapport annuel 2003-2004

- décrit fidèlement les secteurs d'activité, les orientations stratégiques et les priorités;
- indique le niveau d'atteinte des objectifs fixés dans la planification stratégique en fonction des indicateurs de rendement préétablis;
- présente des données exactes et fiables qui couvrent l'ensemble des activités de la Fondation.

La direction a maintenu, tout au cours de l'exercice financier, conformément à son mandat, des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de façon à permettre, dans la mesure du possible, une saine gestion de ses activités et une reddition de comptes eu égard aux engagements inscrits à son plan triennal d'activité 2003-2006.

Je suis satisfait des pratiques et des méthodes qui ont été utilisées pour produire l'information présentée dans ce rapport annuel approuvé par le conseil d'administration.

Le président-directeur général de la  
Fondation de la faune du Québec,



Bernard Beaudin  
Sainte-Foy, le 1<sup>er</sup> juin 2004

# Message du président-directeur général



La Fondation de la faune du Québec a été des plus performantes en 2003-2004. Les revenus de 6,25 millions de dollars encaissés au cours de l'exercice constituent le résultat de ses efforts pour consolider et développer des liens solides de partenariat avec tous les intervenants concernés par la conservation et la mise en valeur des habitats fauniques du Québec.

## Le partenariat, une approche gagnante

Toutes les actions de la Fondation sont portées par un mot d'ordre « Faire ensemble ». C'est ce leitmotiv qui sous-tend le développement de ses partenariats d'affaires avec diverses grandes entreprises et ses relations avec ses partenaires promoteurs de projets, les organismes liés à la faune, le monde municipal, forestier, agricole, etc. C'est dans cette optique de partenariat que la Fondation a participé à la réflexion concernant la modernisation de l'État et qu'elle a proposé diverses mesures d'accroissement du partenariat public-privé. C'est aussi dans cette optique qu'elle a amélioré ses processus et ses moyens de contrôle en accord avec les recommandations formulées par le Vérificateur général du Québec. Ces dispositions permettront d'assurer la crédibilité de la Fondation et de maintenir les relations de confiance qu'elle a développées avec ses partenaires financiers et ses promoteurs de projets.

Cet esprit de partenariat qui anime la Fondation depuis 17 ans représente une bonne façon de convaincre les entreprises de s'engager avec elle sur cette voie. Ainsi, ensemble, nous pouvons optimiser nos efforts et nos ressources et répondre au défi d'efficacité qui se présente tant dans le monde des affaires que dans le secteur de la conservation de la faune. Ces efforts soutiennent directement notre mission : accroître la collecte de fonds afin de soutenir la réalisation d'un plus grand nombre de projets de conservation et de mise en valeur de la faune.

## Ensemble, on crée des emplois pour les jeunes

Au cours du dernier exercice financier, la Fondation de la faune a participé activement à la création d'emplois pour les jeunes diplômés au sein d'organismes non gouvernementaux soucieux de protéger ou de mettre en valeur les ressources fauniques. Le programme Emplois-nature-jeunesse, offert par la Fondation grâce à la contribution du Fonds Jeunesse Québec de 3,6 millions de dollars, a permis de créer 177 nouveaux postes pour des jeunes de trente ans et moins qui bénéficieront d'une expérience de travail pertinente à leur formation. Ici encore, le réseau d'organismes fauniques, agricoles et forestiers qui travaille avec la Fondation à la grandeur du Québec lui a permis de dépasser l'objectif qu'elle s'était fixé.

## Ensemble, on poursuit nos efforts pour la sauvegarde des espèces nordiques

Le Fonds pour les espèces nordiques représente actuellement un des plus importants consortiums de partenaires engagés dans la conservation des habitats fauniques du nord du Québec. La Fondation a poursuivi ses efforts pour conclure des partenariats d'affaires auprès de contributeurs privés. Ainsi, on enregistre un accroissement de plus de 30 % des contributions reçues en 2003-2004. Moins de trois ans après sa création en 2001, le Fonds a permis la réception de contributions et la conclusion d'engagements à long terme pour près de 900 000 \$. À cette somme s'ajoute une contribution de 250 000 \$ de la Fondation sur une période de cinq ans. À ce jour, 27 projets ont bénéficié d'une aide financière de près de 800 000 \$.

## Ensemble, on agit pour venir en aide aux espèces en danger

Devant l'accroissement des demandes d'aide financière pour des projets relatifs aux espèces fauniques en situation préoccupante, la Fondation a mis sur pied et lancé au cours de la dernière année le Fonds pour la biodiversité et les habitats. Déjà, ce tout nouveau fonds a permis à la Fondation de la faune d'encaisser des contributions de partenaires privés et de conclure des engagements de contribution pour les prochaines années pour un montant total de près de 360 000 \$. Les enjeux concernant la sauvegarde de la biodiversité au Québec sont majeurs, tant pour la Fondation que pour les entreprises qui exploitent les richesses naturelles. Nous devons faire preuve de beaucoup d'imagination et de dynamisme afin d'augmenter notre soutien aux projets visant la sauvegarde des espèces en danger. La participation des partenaires d'affaires, des groupes fauniques et des organismes du milieu nous encourage et nous motive grandement à poursuivre cette démarche.

## Ensemble, gens d'affaires et artistes de renom s'associent à nos activités-bénéfice

Pour assurer le succès de ses activités-bénéfice, la Fondation de la faune doit compter sur l'appui de gens reconnus dans leur milieu. L'activité-bénéfice tenue à Montréal le 13 mai 2003 sous la présidence d'honneur de M. Pierre Monahan, président de Bowater produits forestiers du Canada inc., fut un succès sans précédent. Cette soirée, animée par M. Patrice L'Ecuyer, a rassemblé 320 participants. À Québec, l'activité du 10 mars 2004 a reçu l'appui de 300 personnes. Cette dernière était coprésidée par M. Pierre Robitaille, premier vice-président, région de l'Est de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, et par les comédiens M<sup>me</sup> Sophie Lorain et M. Jean-François Pichette. Ces deux activités-bénéfice ont engendré des revenus de 157 000 \$. La Fondation investira la totalité des

bénéfices de ces soirées dans des activités de conservation, dans des projets visant les espèces nordiques ainsi que dans la sauvegarde des espèces en danger.

### **Ensemble, on protège des milieux naturels à Québec**

La Fondation a conclu des ententes pour la protection de milieux naturels à Québec avec la Ville de Québec et le ministère de l'Environnement. Ces ententes permettront à la Fondation d'acquérir des milieux naturels sur cinq sites prioritaires pour la création de parcs urbains et prévoient des contributions pouvant atteindre 2 millions de dollars. La Fondation de la faune a pu ainsi mettre son savoir-faire en matière d'acquisition de milieux naturels au service de partenaires gouvernementaux.

### **Ensemble, on soutient les projets de protection des habitats de partenaires locaux**

Après avoir pris en charge l'acquisition d'habitats fauniques pendant 15 ans et protégé près de 3 000 hectares d'habitats, la Fondation a réorienté, il y a quelques années, ses efforts de protection vers le soutien de projets de partenaires locaux. En 2003-2004, l'aide consentie pour des projets de protection d'habitats s'est accrue de 33 % par rapport à la moyenne des trois dernières années, pour atteindre 522 000 \$. La participation financière d'Habitat faunique Canada, d'Environnement Canada et des partenaires du Fonds pour la biodiversité et les habitats a permis cet accroissement du soutien financier.

### **Ensemble, on trouve des solutions pour mieux cohabiter avec la faune**

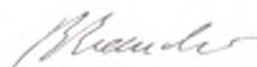
En octobre 2003, la Fondation de la faune, la Fédération québécoise des clubs quads et le ministère des Transports lançaient le *Guide d'aménagement et d'entretien des sentiers de quad au Québec*. La réalisation et la publication de ce nouvel outil, une première au Canada, ont été rendues possibles grâce à la participation d'autres organismes activement impliqués dans l'utilisation du territoire et la protection de la faune et de l'environnement. Entièrement autofinancé, ce projet, amorcé grâce à la contribution financière exceptionnelle du ministère des Transports du Québec, a bénéficié de contributions financières et techniques du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, du ministère de l'Environnement, de la Société de la faune et des parcs du Québec et de la Société des établissements de plein air du Québec.

### **Ensemble, on réussit**

En somme, l'année financière 2003-2004 a été l'une des meilleures de l'histoire de la Fondation de la faune et nous devons en être fiers. Grâce au partenariat que nous avons développé avec des centaines d'organismes promoteurs de projets, nous occupons une position exceptionnelle pour offrir aux entreprises désireuses de s'associer à la Fondation, des projets concrets, viables et porteurs de solutions. Notre rayonnement dans tout le Québec et notre savoir-faire répondent adéquatement au besoin qu'ont les gens d'affaires de rentabiliser leurs investissements dans le développement durable des ressources fauniques du Québec.

Merci à tout le personnel de la Fondation qui, au fil des années, relève avec succès de nouveaux et nombreux défis qu'impose le besoin de faire toujours mieux et davantage pour la pérennité de nos ressources fauniques. Enfin, je ne pourrais passer sous silence l'engagement et l'extraordinaire travail des membres du conseil d'administration qui, de façon tout à fait bénévole, n'hésitent pas à mettre à contribution leur expertise, leur entreprise et leur réseau pour le plus grand bénéfice de la Fondation de la faune du Québec.

Le président-directeur général,



Bernard Beaudin

# 1 Présentation de la Fondation de la faune du Québec

## 1.1 Constitution

Après avoir constaté la perte d'importantes superficies d'habitats humides et la dégradation de la qualité des habitats aquatiques et terrestres, et afin de promouvoir la mise en valeur des ressources fauniques qui engendraient alors une activité économique estimée à 620 millions de dollars, le gouvernement du Québec créait, le 15 juin 1984, la Fondation de la faune du Québec.

Constituée en vertu du chapitre V de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1), la Fondation de la faune du Québec est une personne morale à but non lucratif, mandataire du gouvernement et qui relève du ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. La Fondation est reconnue, depuis 1987, comme un organisme de charité enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. (1985), ch. 1, (5<sup>e</sup> suppl.)) et est donc habilitée à délivrer des reçus pour usage fiscal. Dès 1988, la Fondation a obtenu l'assurance d'un financement stable et récurrent provenant de contributions versées par tous les pêcheurs sportifs, les chasseurs et les trappeurs du Québec.

La Fondation est administrée par un conseil d'administration formé de 13 membres nommés par le gouvernement, lesquels représentent le secteur de la faune, celui de la forêt, la grande industrie, le monde des affaires, etc. Elle intervient sur l'ensemble du territoire québécois à partir d'un bureau central situé dans la ville de Québec.

## 1.2 Fonctions et pouvoirs

La Fondation a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Les principaux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi pour réaliser ce mandat sont les suivants :

- solliciter et recevoir des dons, des legs, des subventions ou d'autres contributions ;
- acquérir, louer ou aliéner des biens ou des droits réels sur des biens et y effectuer des travaux ;
- fournir de l'aide financière ou technique afin de conserver ou de mettre en valeur la faune ou son habitat ;
- conclure des ententes dans le cadre de ses fonctions.

## 1.3 Secteurs d'activité

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, la Fondation a développé des champs d'activité qui traduisent son rôle et sa spécificité en tant que fondation.

### 1.3.1 Aide technique et financière

Depuis le début de ses activités en 1988, la Fondation s'est orientée vers le soutien des initiatives des organismes du milieu. Aussi, pour favoriser la mise sur pied de projets, la Fondation conseille et accompagne les promoteurs dans la conception, la réalisation et le suivi de leurs projets. La rédaction et la diffusion de guides d'aménagement, la tenue de séances de formation, l'organisation d'ateliers, la réalisation de projets de démonstration sont autant de moyens privilégiés. À eux seuls, ces moyens ne permettraient pas la réalisation de projets qui nécessitent des investissements importants, d'où l'aide apportée sous forme de financement. Au cours de l'exercice 2003-2004, l'aide technique et financière de la Fondation a porté sur trois aspects :

- la conservation et la mise en valeur des habitats fauniques ;
- la création d'emplois liés à la faune ;
- le soutien de la pêche et de la relève.

Les clientèles de la Fondation dans ce secteur d'activité sont nombreuses et diversifiées. Plusieurs centaines d'organismes partenaires ont déjà traité avec la Fondation. Ce sont principalement :

- les gestionnaires de territoires fauniques (zecs, pourvoiries, réserves fauniques, etc.) ;
- les associations de chasse et de pêche ;
- les organismes de conservation ;
- les regroupements et les sociétés du monde forestier et agricole ;
- les propriétaires d'habitats fauniques ;
- les municipalités et leurs organismes ;
- les établissements d'enseignement et de recherche ;
- les ministères et les organismes gouvernementaux.

### 1.3.2 Acquisition d'habitats fauniques

Outre le soutien financier des projets de partenaires locaux qui désirent préserver des habitats fauniques, la Fondation a pris sous sa responsabilité l'acquisition d'habitats prioritaires d'importance nationale, principalement dans les zones humides mentionnées dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, dans le Fonds pour la restauration de l'habitat du poisson et dans le Plan Saint-Laurent Vision 2000.

En assumant cette responsabilité d'agir comme maître d'œuvre des acquisitions d'habitats fauniques au Québec, la Fondation s'est engagée non seulement à détenir des titres de propriété, mais aussi à garantir la gestion et la surveillance à long terme de ces terrains. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un fonds d'immobilisations.

### 1.3.3 Collecte de fonds – diversification des sources de revenus

La Fondation tire la majeure partie de ses revenus d'une contribution obligatoire des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs, dont le montant est établi par le gouvernement. C'est pour compléter ce financement et pour que les utilisateurs de la faune soient solidement appuyés par d'autres donateurs dans leurs efforts pour maintenir et améliorer les habitats fauniques que la Fondation a mis au point divers mécanismes de collecte de fonds et des partenariats d'affaires qui visent les individus, les PME et les grandes entreprises, les fondations privées, les ministères et les organismes publics. La création en 2003 du Fonds pour la biodiversité et les habitats, qui permet d'associer les entreprises et les organismes locaux dans des projets de conservation et d'amélioration des habitats fauniques, est un exemple de ces partenariats d'affaires.

## 1.4 Encadrement administratif

La Fondation dispose d'une grande flexibilité dans l'organisation de ses activités. Trois règlements encadrent l'ensemble de ses interventions : un Règlement de régie interne qui précise les pouvoirs respectifs du conseil d'administration et du président-directeur général, et les modalités d'exercice de ces pouvoirs, notamment en ce qui concerne l'octroi de contrats; un Règlement sur le plan d'effectifs, la nomination et la rémunération des employés de la Fondation qui établit l'ensemble des modalités d'embauche ainsi que les conditions de travail et les régimes d'avantages sociaux applicables; un Règlement concernant les demandes d'aide financière qui fixe la forme et le contenu des demandes d'aide, les renseignements qu'elles doivent contenir, les modalités et les critères d'évaluation des demandes. Ce dernier est soumis à l'approbation du gouvernement.

### 1.4.1 Octroi d'aide financière

Deux éléments caractérisent le processus d'octroi d'aide financière de la Fondation : premièrement, l'existence de programmes d'aide qui facilitent la tâche aux promoteurs de projets – conditions d'admissibilité, barèmes de financement, etc. – et qui permettent à la Fondation de sélectionner les meilleurs projets et de traiter équitablement l'ensemble des demandes, notamment en les soumettant pour évaluation à des comités constitués de spécialistes extérieurs à la Fondation; deuxièmement, la réception et l'analyse de toute demande relative aux habitats fauniques, qu'il s'agisse de répondre à une situation d'urgence ou plus simplement de concrétiser une bonne idée qui concerne les habitats fauniques, mais qui ne s'inscrit dans aucun programme.

### 1.4.2 Effectifs

Au 31 mars 2004, la Fondation compte, outre la fonction de président-directeur général, 15 postes réguliers à temps complet et deux postes occasionnels.

Par ailleurs, à la suite d'une réorganisation interne visant à consacrer un maximum de ressources pour la création de nouveaux partenariats d'affaires et pour accroître les revenus de collecte de fonds, la Fondation peut compter depuis l'automne 2000 sur une unité responsable des partenariats d'affaires et de la collecte de fonds.

### 1.4.3 Protection des renseignements personnels

L'action réalisée en 2003-2004 dans le cadre du plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels est l'évaluation du profil d'accès d'un premier fichier du personnel, qui contient des renseignements nominatifs sur chaque membre du personnel de la Fondation. Cette évaluation a été réalisée selon les normes déterminées à l'article 62 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1). Une fiche d'évaluation de ce dossier a été élaborée et le niveau de conformité de ce fichier est total.

La priorité pour l'exercice 2004-2005 en matière de protection des renseignements personnels portera sur la conformité du profil d'accès aux renseignements nominatifs concernant le second fichier du personnel de la Fondation.

### 1.4.4 Code d'éthique et de déontologie

La Fondation a adopté en 2001 un code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs, lequel est conforme aux directives gouvernementales en cette matière. Par ailleurs, la Fondation est membre de l'Association des professionnels en gestion philanthropique et applique le code de déontologie du Centre canadien de philanthropie.

## 2 Orientations stratégiques et priorités

Annuellement, la Fondation établit, dans un plan triennal d'activité, ses orientations stratégiques et ses priorités en matière tant de protection et de mise en valeur des habitats fauniques que de financement de ses activités.

### 2.1 Orientations stratégiques

Les orientations stratégiques de la Fondation s'appuient sur des valeurs communes à un grand nombre de partenaires privés et gouvernementaux, à savoir : la diversité biologique, le partenariat, le développement régional et la création d'emplois.

Pour l'exercice 2003-2004, les orientations retenues en matière d'habitats fauniques visaient :

- à protéger et à mettre en valeur les habitats nécessaires au développement de la faune dans son ensemble, tant les espèces prélevées que celles qui ne le sont pas ou dont la situation est préoccupante, et ce, près des zones de concentration humaine où les habitats fauniques sont souvent plus menacés ;
- à canaliser les énergies vers la prise de responsabilités accrues par les propriétaires privés, les organismes du milieu et les administrations locales, et à intégrer, dans la réalisation des activités humaines, les éléments fauniques essentiels au développement durable des ressources ;
- à étendre son partenariat avec les organismes privés et gouvernementaux, et à soutenir les organismes du milieu de la faune dans la réalisation de leurs initiatives en matière d'habitats fauniques ;
- à diversifier les interventions sur les plans faunique et géographique afin d'accroître l'utilisation de l'ensemble des ressources par tous les groupes d'utilisateurs.

Par ailleurs, en matière de collecte de fonds et de partenariat d'affaires, les activités de la Fondation ont été orientées vers la diversification de ses sources de financement afin de maintenir la stabilité et la récurrence des revenus nécessaires pour soutenir ses interventions fauniques.

### 2.2 Priorités

Dès le début de ses activités, la Fondation a bénéficié de contributions importantes provenant des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs. En 1988, les besoins estimatifs étaient considérables, mais le savoir-faire en matière de protection et de mise en valeur des habitats fauniques était peu développé ou peu connu, et les initiatives des groupes locaux, plutôt timides.

Les efforts ont alors été orientés vers l'accroissement des interventions fauniques, stratégie qui a porté fruit et a permis au partenariat de progresser à un rythme soutenu.

Les priorités qui ont marqué les activités de la Fondation pour l'exercice 2003-2004 en matière d'interventions fauniques sont :

- la limitation des efforts consacrés à ses propres acquisitions d'habitats aux situations d'urgence et à la consolidation des sites où la Fondation détient des titres de propriété afin d'accroître le soutien aux projets de protection d'habitats des organismes locaux et régionaux ;
- la limitation des efforts d'acquisition de connaissances à ceux qui constituent un prérequis à la réalisation de projets de protection ou de mise en valeur des habitats sur le terrain pour favoriser ces derniers ;
- l'accroissement des efforts de formation et de transfert de connaissances pour favoriser la participation des organismes locaux et régionaux à la réalisation de projets de conservation et de mise en valeur ;
- le développement des interventions en milieu nordique, en milieu urbain et pour les espèces préoccupantes pour y consolider les partenariats financiers et en développer de nouveaux.

Par ailleurs, depuis quelques années, la Fondation ne dispose plus de ressources suffisantes pour répondre à l'ensemble des demandes qui lui sont soumises, et ce, malgré une augmentation des contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs de près d'un million de dollars en 1997. La Fondation vise donc à accroître et à consolider ses sources de financement autonomes, que ce soit en associant davantage de partenaires et d'entreprises à des projets ou à des programmes d'intervention, en concevant de nouveaux moyens de recueillir des contributions du public ou éventuellement en instaurant des mécanismes de contribution auprès d'autres utilisateurs de la faune et des habitats.

Les priorités en 2003-2004 concernaient :

- la consolidation des partenariats financiers dans le cadre du Fonds pour les espèces nordiques ;
- la mise en place d'un nouveau Fonds pour la biodiversité et les habitats ;
- le resserrement des liens avec les particuliers qui soutiennent la Fondation.

### 3 faits saillants en 2003-2004

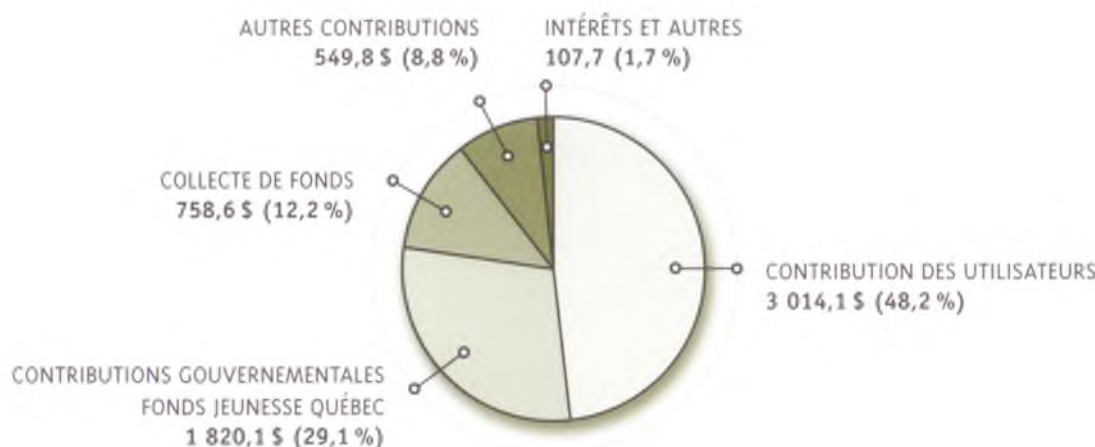
En bref, l'exercice 2003-2004 a été caractérisé par les éléments suivants :

- 4,89 millions de dollars consacrés aux projets fauniques et de création d'emplois ;
- 3,24 millions de dollars de revenus autonomes autres que les contributions obligatoires des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs ;
- 0,76 million de dollars de revenus de collecte de fonds, progression de 66 % depuis trois ans ;
- 561 projets soutenus financièrement : 240 projets d'habitats, 116 projets de création d'emplois, 5 projets d'acquisition d'habitats et 200 projets relatifs à la pêche et à la relève.

Globalement, les activités de la Fondation, au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2004, ont été plus importantes que celles des années antérieures. Les dépenses régulières de l'exercice ont progressé de 38,0 % par rapport à l'exercice précédent, tandis que les revenus bondissaient de 46,5 %. Cette hausse est attribuable essentiellement au programme de création d'emplois Emplois-nature-jeunesse financé par le Fonds Jeunesse Québec.

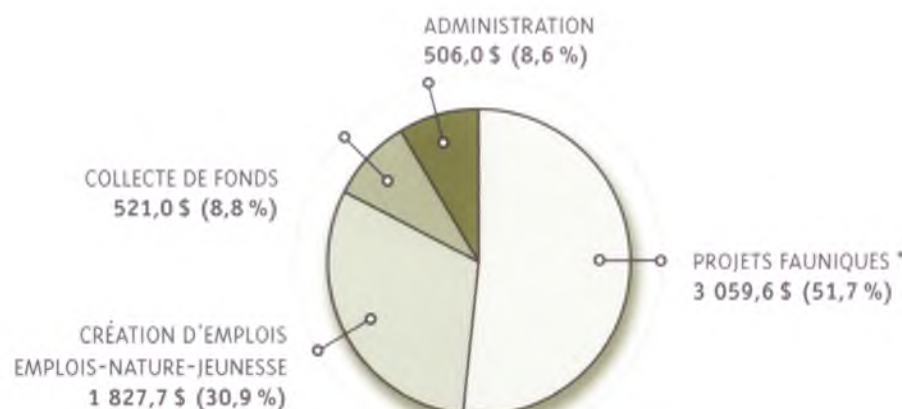
#### Répartition des revenus 2003-2004 — 6,25 millions de dollars

(en milliers de dollars)



#### Répartition des dépenses 2003-2004 — 5,91 millions de dollars

(en milliers de dollars)

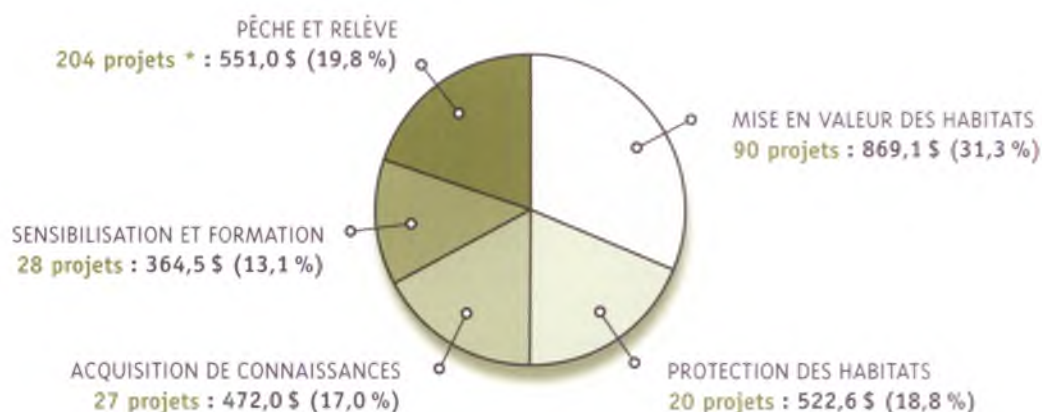


\* Les dépenses consacrées aux projets fauniques, au cours de l'exercice 2003-2004, concernent des projets qui ont été acceptés entre 1999 et 2004. Environ 50 % des subventions versées au cours d'une année sont imputables à des projets acceptés durant les années précédentes.

En plus des sommes versées pour soutenir la réalisation de projets, les nouvelles demandes reçues, évaluées et acceptées annuellement constituent un indicateur important du niveau d'activités et de l'intérêt des partenaires de la Fondation pour ses programmes d'aide financière.

Ainsi, au cours de l'exercice 2003-2004, la Fondation a accepté 369 nouveaux projets d'intervention faunique et 2,78 millions de dollars ont été réservés pour leur réalisation, qui s'étalera sur plusieurs années. Le coût total de réalisation de ces projets est estimé à environ 11,89 millions de dollars, soit des investissements totaux de 4,28 \$ pour chaque dollar souscrit par la Fondation.

**Répartition des subventions et des projets fauniques acceptés en 2003-2004  
par volet d'intervention**  
(en milliers de dollars)



\* Incluant 107 projets sélectionnés par la Société de la faune et des parcs du Québec dans le cadre du programme Festival de pêche.

Outre les projets d'intervention faunique proprement dits, la Fondation, grâce à la contribution du Fonds Jeunesse Québec, a accepté les projets de création d'emplois relatifs à la faune de 133 organismes et leur a réservé 3,62 millions de dollars. Cette aide permettra l'embauche de 177 jeunes diplômés de moins de trente ans qui participeront à la réalisation de travaux dont le coût total est estimé à 9,28 millions de dollars.

Tous les projets acceptés au cours de l'exercice ont contribué à l'atteinte des objectifs de la Fondation afin de répondre à une partie des besoins en matière d'habitats fauniques, à l'intérêt des acteurs du domaine et à l'apparition de nouveaux partenaires ou de nouveaux concepts de gestion.



## 4 Résultats de l'exercice 2003-2004

La Fondation a adopté, depuis l'an 2000, une gestion axée sur les résultats. Toutefois, compte tenu de son champ d'activité, les véritables résultats de ses interventions et de ses programmes en matière d'interventions fauniques, de recrutement de nouveaux adeptes et de collecte de fonds ne se traduiront qu'à long terme par un accroissement des ressources fauniques et de leur utilisation, et en matière de collecte de fonds, par la récurrence et la stabilité des contributions.

### 4.1 Projets d'habitats fauniques

En ce qui a trait à l'aide financière et technique offerte aux partenaires pour la réalisation de projets fauniques, la Fondation s'est donné, pour l'exercice 2003-2004, six objectifs qui concernent l'ampleur des fonds consacrés aux interventions fauniques, l'accroissement des actions sur le terrain, les interventions en milieu forestier, en milieu aquatique, en milieux urbain et périurbain, et en milieu agricole.

#### 4.1.1 Fonds consacrés aux interventions fauniques

##### Le contexte

La Fondation a toujours accordé la priorité au soutien des interventions fauniques de ses partenaires en y consacrant le maximum des fonds disponibles. Le conseil d'administration de la Fondation s'est donné comme orientation de consacrer, bon an mal an, aux interventions fauniques un montant équivalent aux contributions reçues des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs. Or, à la suite de l'augmentation de ces contributions en 1998, les sommes consacrées aux interventions ne représentaient que 98,8 % des contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs pour l'année 2000-2001.

### LES RÉSULTATS

#### Objectif

Rétablir graduellement l'équilibre et consacrer aux interventions fauniques un montant équivalent aux contributions reçues des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs pour la période 2003-2006.

#### Résultat 2003-2004

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2004, les sommes réservées à des projets fauniques ont représenté 112,9 % des contributions reçues des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs.

#### Commentaires

L'excellent rendement de l'exercice est attribuable en partie à la prise en charge de l'acquisition de milieux naturels à Québec. Sans cet élément particulier, le taux d'affectation des contributions des utilisateurs à des projets fauniques aurait été de 106,3 %.

*Objectif atteint pour 2003-2004*

### Évolution des sommes consacrées aux interventions fauniques 2001-2004

(en milliers de dollars)

|                                                           | 2001-2002 | 2002-2003 | 2003-2004 | TOTAL   |
|-----------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|---------|
| Contribution des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs | 2 980,9   | 2 987,5   | 3 014,1   | 8 982,5 |
| Sommes consacrées à des projets fauniques *               | 3 383,7   | 3 152,1   | 3 403,2   | 9 939,0 |
| % des contributions investies dans les projets            | 113,5     | 105,5     | 112,9     | 110,6   |

\* Comprend le coût des projets fauniques, la contribution nette de la Fondation aux projets de création d'emplois et l'excédent des produits sur les charges.

#### 4.1.2 Actions sur le terrain

##### Le contexte

La Fondation a toujours accordé la priorité aux interventions de protection et de mise en valeur des habitats fauniques. Depuis 1998, la part des investissements consacrés aux projets de protection et de mise en valeur a diminué constamment,

notamment en raison de l'accroissement des interventions pour la faune en danger et pour les espèces nordiques pour lesquelles l'acquisition de connaissances est prioritaire. En 2002-2003, 61,3 % des investissements pour des projets d'habitats concernaient des projets de protection et de mise en valeur comparativement à 69,9 % en 1999-2000.

### LES RÉSULTATS

#### Objectif

Accroître la part des subventions consacrées à des projets de protection et de mise en valeur des habitats afin qu'elles représentent au moins 70 % des subventions totales versées pour des projets d'habitats en 2005-2006.

#### Résultat 2003-2004

Au cours de l'exercice 2003-2004, 1,03 million de dollars ont été versés pour soutenir des projets de protection et de mise en valeur des habitats, soit 53,8 % du total des subventions versées pour des projets d'habitats.

#### Commentaires

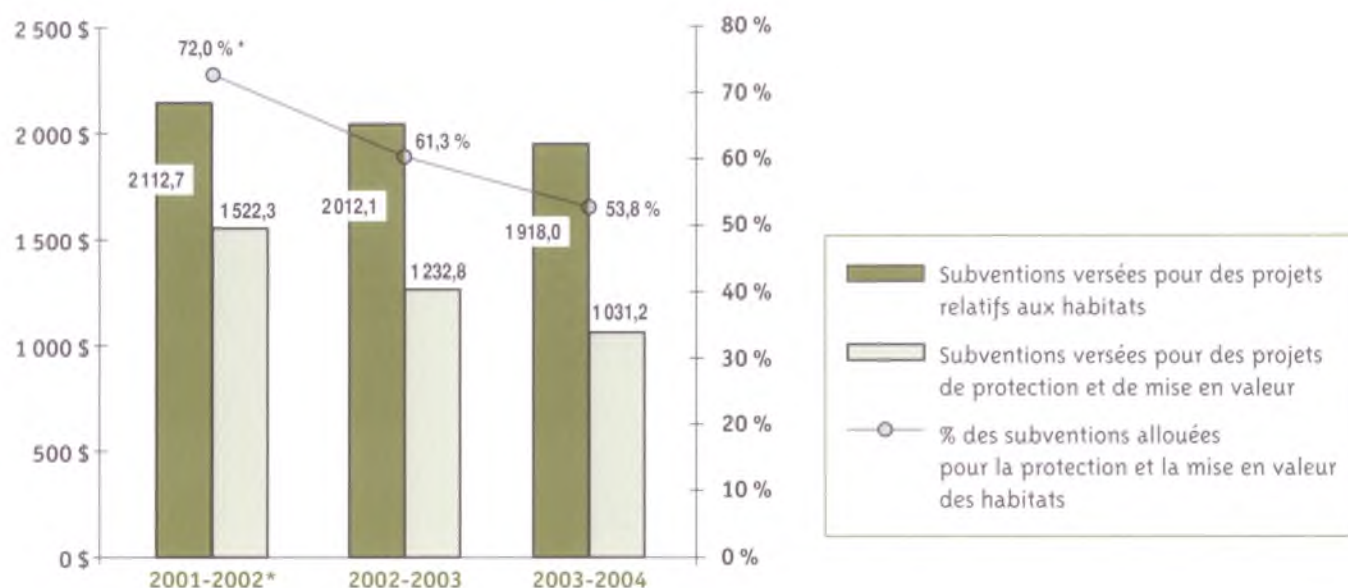
La mise en place en 2004 de nouveaux cadres de soutien financier pour des projets de mise en valeur des habitats, notamment en milieux forestier et agricole, jumelée à un resserrement des allocations pour les projets d'acquisition et de transfert de connaissances permettront un redressement de la situation.

#### *Objectif non atteint pour 2003-2004*

Diverses mesures ont été adoptées au cours de l'exercice financier pour amorcer un redressement de la situation. Ainsi, les nouveaux projets de protection et de mise en valeur des habitats acceptés au cours de l'exercice ont accaparé 62,5 % de l'aide financière attribuée (54,9 % en 2002-2003). Par ailleurs, de nouveaux cadres de soutien financier à des projets de mise

en valeur des habitats fauniques en milieux forestier et agricole permettront de poursuivre cet accroissement en 2004-2005. Les prévisions budgétaires de l'exercice situent à 65 % du total l'aide qui sera versée en 2004-2005 pour des projets de protection et de mise en valeur des habitats fauniques.

### Évolution des sommes versées pour des projets de protection et de mise en valeur des habitats 2001-2004 (en milliers de dollars)



\* Sans le projet exceptionnel de protection du boisé de l'île des Sœurs (320 760 \$), le ratio aurait été de 67,1 %.

#### 4.1.3 Interventions en milieu forestier

##### Le contexte

L'aménagement intégré et durable des forêts, la certification forestière et la révision du régime forestier sont parmi les principaux facteurs qui contribuent actuellement à une réorganisation des pratiques forestières et favorisent l'intégration forêt-faune.

La Fondation a adopté, en 1997, une stratégie d'intervention en milieu forestier qui vise à y accroître ses interventions et à atteindre un meilleur équilibre dans l'affectation des contributions des chasseurs et des trappeurs. Elle vise à mieux répondre aux besoins et à appuyer les efforts des acteurs du milieu forestier dans la réalisation de projets bénéfiques pour la faune.

Au cours de la période triennale 1998-2001, les investissements annuels moyens consacrés à la faune terrestre et aviaire en milieu forestier ont été de 304 200 \$, soit 16,4 % des subventions totales versées pour des projets d'habitats.

## LES RÉSULTATS

### Objectif

La Fondation accroîtra les sommes consacrées à la faune terrestre et aviaire en milieu forestier afin qu'elles représentent en 2005-2006 au moins 30 % des investissements totaux dans des projets relatifs aux habitats.

### Résultat 2003-2004

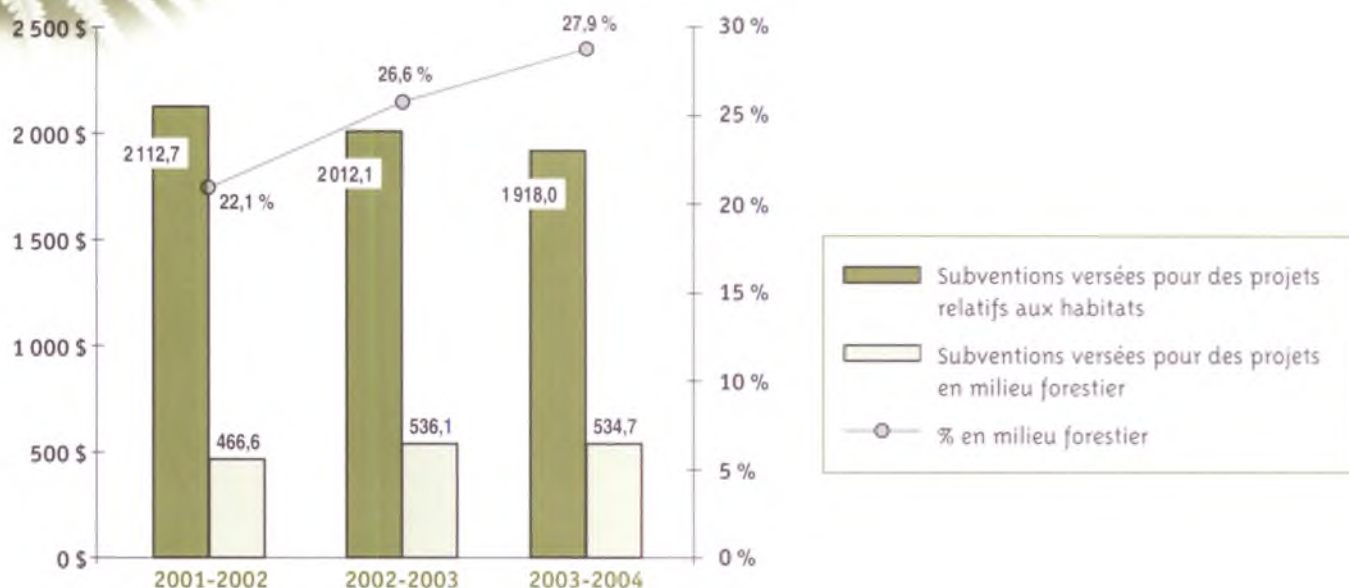
La Fondation a versé 534 663 \$ pour des projets pour la faune terrestre et aviaire en milieu forestier en 2003-2004, soit 27,9 % du total des subventions versées pour des projets relatifs aux habitats.

### Commentaires

Les engagements pris par la Fondation au cours de l'exercice 2003-2004 pour soutenir de nouveaux projets en milieu forestier ont atteint 581 200 \$. Cela constitue un autre indice du maintien des investissements en milieu forestier.

*Objectif triennal en voie d'être atteint*

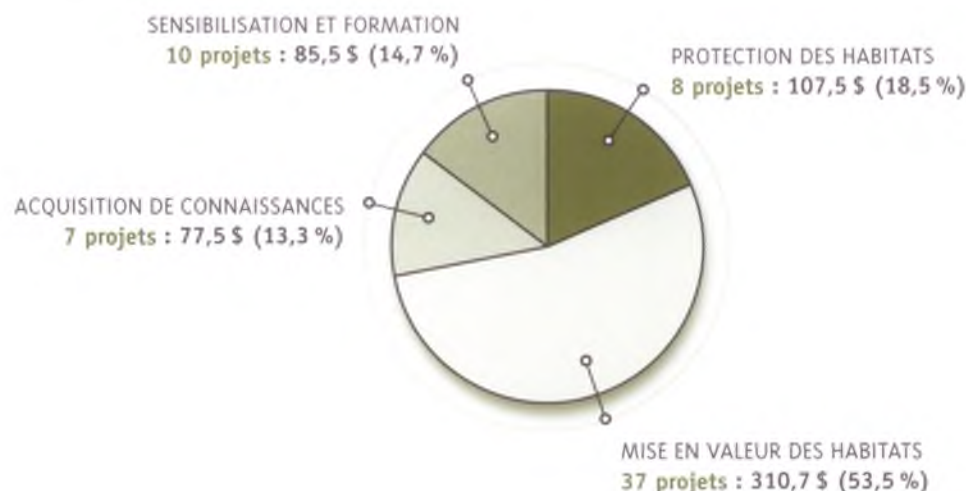
### Évolution des investissements en milieu forestier 2001-2004 (en milliers de dollars)



Les projets les plus importants en milieu forestier acceptés au cours de l'année concernent :

- l'expérimentation d'un modèle de gestion intégrée du cerf de Virginie dans la région Chaudière-Appalaches. Le projet a été mis en œuvre par la Direction régionale de la Société de la faune et des parcs du Québec avec la collaboration de partenaires régionaux des secteurs privé et gouvernemental. Il vise principalement à réduire les impacts négatifs du cerf de Virginie, soit la baisse du nombre d'accidents routiers impliquant des cerfs et la diminution des dommages aux cultures, et à accroître les retombées économiques liées à l'utilisation du cerf dans la région ;
- le transfert de connaissances concernant la conservation et l'aménagement des habitats fauniques à l'échelle d'un sous-bassin versant. Le projet réalisé par la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent s'adresse aux relayeurs du milieu forestier et a pour but d'améliorer la planification stratégique des interventions pour la faune dans les forêts privées ;
- la réalisation de travaux d'aménagement de l'habitat de la gélinotte huppée dans un contexte d'aménagement durable de la forêt d'un secteur de la réserve faunique de Portneuf. Le projet est réalisé par la Société des établissements de plein air du Québec en collaboration avec la Société canadienne de la gélinotte huppée, les exploitants forestiers Gestofor, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et la Société de la faune et des parcs du Québec.

### Répartition des nouveaux projets et des sommes réservées au milieu forestier en 2003-2004 (en milliers de dollars)



#### 4.1.4 Soutien des espèces autres que les salmonidés Le contexte

Au cours des années passées, la Fondation a consacré des efforts importants pour réaliser des interventions pour les salmonidés. Ainsi, durant la période 1995-2000, moins de 10 % des subventions ont été consacrées à des espèces autres que les salmonidés. Or, ces espèces présentes principalement dans le sud et l'ouest de la province sont souvent les plus accessibles. À preuve, en 2000, plus de 60 % des jours de pêche réalisés au Québec étaient consacrés à ces espèces.

Bien que la problématique relative à certaines de ces espèces semble davantage liée à la gestion de leur exploitation qu'à des besoins d'intervention en matière d'habitats fauniques, la Fondation a jugé pertinent de leur accorder une attention particulière. Elle escompte ainsi améliorer la qualité des habitats des espèces autres que les salmonidés et favoriser le recrutement de nouveaux adeptes de la pêche à ces espèces présentes près des grands bassins de population.

## LES RÉSULTATS

### Objectif

La Fondation s'assurera qu'au moins 20 % des subventions en milieu aquatique seront consacrées à des espèces autres que les salmonidés pour chacune des années de la période 2003-2006.

### Résultat 2003-2004

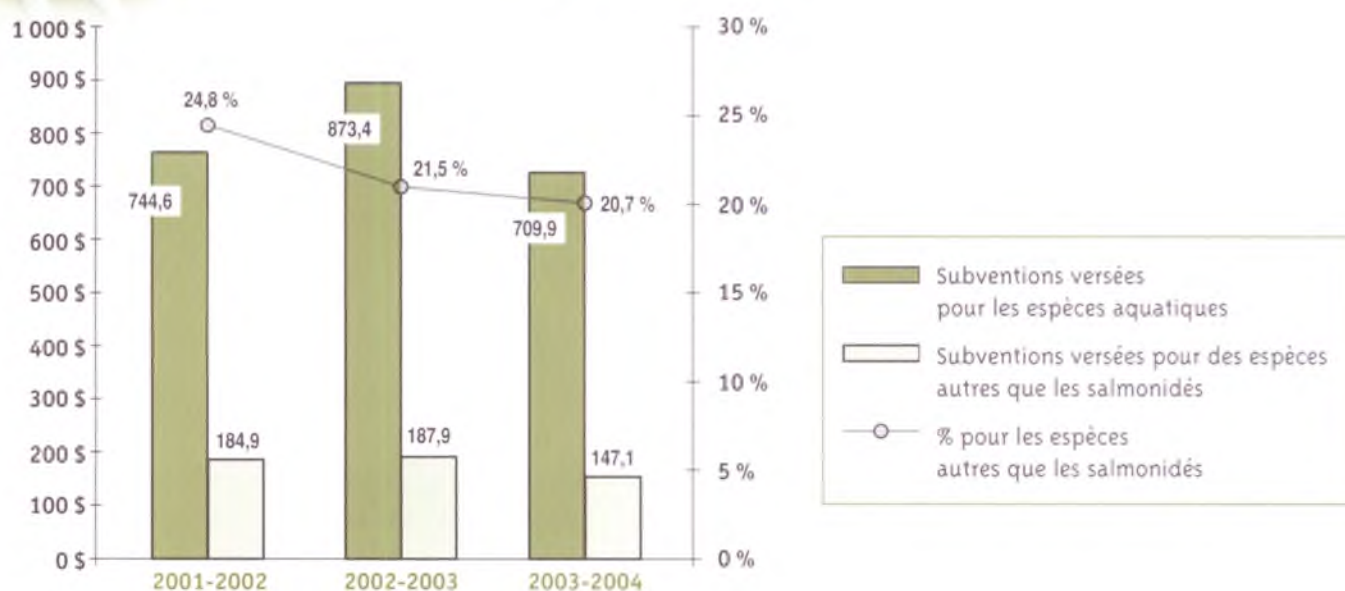
Au cours de l'exercice 2003-2004, 14 projets relatifs aux habitats des espèces autres que les salmonidés ont été subventionnés et 147 050 \$ ont été versés pour leur réalisation, soit 20,7 % des sommes versées pour l'ensemble des projets aquatiques.

### Commentaires

Les investissements pour des espèces autres que les salmonidés devraient se maintenir, puisque les sommes engagées pour ces projets au 31 mars 2004 représentent environ 26 % du total des sommes réservées pour des projets aquatiques.

*Objectif atteint pour 2003-2004*

### Évolution des investissements pour les espèces autres que les salmonidés 2001-2004 (en milliers de dollars)



Les principaux projets relatifs aux espèces autres que les salmonidés acceptés par la Fondation au cours de l'année 2003-2004 sont les suivants :

- l'aménagement de fossés piscicoles et d'un déversoir écologique dans les chenaux de Carignan par le groupe Nature-Action Québec. Le projet sera bénéfique à différentes espèces piscicoles, telles que le grand brochet, la perchaude, l'achigan à petite bouche et l'achigan à grande bouche ;
- la réalisation d'aménagements pour la faune aquatique dans le ruisseau du marais Noir par le Comité ZIP du lac Saint-Pierre. Le projet, qui s'inscrit dans une approche agro-

environnementale, permettra de combiner la réalisation de travaux fauniques avec des travaux de nettoyage de cours d'eau à des fins agricoles et de sensibiliser les producteurs agricoles. Il concerne plusieurs espèces autres que des salmonidés.

#### 4.1.5 Milieux urbain et périurbain

##### Le contexte

Soucieuse d'assurer une protection adéquate aux habitats fauniques subsistants en milieux urbain et périurbain, de restaurer les habitats endommagés, de sensibiliser les citoyens à l'importance des habitats et de favoriser la pratique des activités récréatives liées à la faune, la Fondation a consacré, au

cours des dernières années, des ressources importantes pour soutenir la réalisation de projets fauniques en milieux urbain et périurbain.

Au cours des prochaines années, elle compte appuyer sa stratégie de collecte de fonds sur des interventions mieux ciblées et plus visibles dans les milieux urbain et périurbain afin d'y accroître sa notoriété auprès des citoyens qui représentent un important potentiel de financement.

### LES RÉSULTATS

#### Objectif

S'assurer qu'au moins 90 % des nouvelles interventions en milieux urbain et périurbain acceptées annuellement pour la période 2003-2006 s'inscrivent dans la stratégie d'intervention pour les habitats fauniques en milieux urbain et périurbain.

#### Résultat 2003-2004

Au cours de l'exercice 2003-2004, six nouveaux projets ont été acceptés pour un montant de 185 500 \$. Tous ces projets s'inscrivent dans les orientations de la stratégie et concernent la protection d'habitats essentiels, la sensibilisation du public aux habitats fauniques et l'aménagement d'habitats pour le poisson.

#### Commentaires

Pour la prochaine période triennale (2004-2007), la Fondation n'a pas retenu d'objectif en milieu urbain, puisqu'il a été atteint, qu'il ne pose pas de défi important et qu'il n'y a pas lieu de l'actualiser. Par ailleurs, l'incertitude relative à la configuration des responsabilités administratives en milieu urbain a entraîné le report ou l'abandon de projets, ce qui amène la Fondation à orienter momentanément une partie de son soutien vers les milieux forestier et agricole.

#### Objectif atteint pour 2003-2004

Les projets les plus importants acceptés en 2003-2004 concernent :

- l'acquisition de 21 lots par Conservation de la nature - Région du Québec en vue de consolider la protection du boisé Papineau, écosystème forestier exceptionnel et habitat faunique important situé au cœur de la ville de Laval ;

- la protection d'habitats humides et riverains localisés dans la rivière des Mille-Îles. Ce projet de conservation volontaire mené par le groupe Éco-Nature de Laval vise à consolider la protection de ce milieu exceptionnel et à poursuivre la sensibilisation des propriétaires riverains.

#### 4.1.6 Milieu agricole

##### Le contexte

Les cours d'eau en milieu agricole ont subi les effets d'une agriculture de plus en plus intensive et ont perdu, dans bien des cas, leur potentiel faunique en raison de la pollution diffuse, de l'érosion, etc. Depuis quelques années, grâce aux programmes d'aide à l'emploi et à la faveur de l'intérêt croissant de certains producteurs agricoles pour les questions environnementales, la conservation des sols et la gestion intégrée des ressources, la

Fondation a soutenu la réalisation de plusieurs projets aquatiques en milieu agricole. Certains d'entre eux, réalisés en collaboration avec les producteurs agricoles et leurs conseillers, ont démontré leur valeur didactique et sont devenus de véritables projets démonstrateurs.

Par ailleurs, ce territoire étant situé à proximité des zones densément peuplées et étant facilement accessible, une intervention structurée de la Fondation y favorisera la relève aux activités de pêche et de chasse.

### LES RÉSULTATS



#### Objectif

Soutenir, conformément à la stratégie en milieu agricole, des projets de restauration de cours d'eau et y consacrer 90 % des subventions allouées au milieu agricole pour la période 2003-2006.

#### Résultat 2003-2004

Vingt-deux nouveaux projets ont été acceptés en milieu agricole en 2003-2004. Dix-sept d'entre eux concernent les habitats aquatiques et s'inscrivent dans la stratégie. L'aide financière qui leur a été octroyée représente 87 % du total des sommes allouées au milieu agricole.

#### Commentaires

L'élaboration et la mise en œuvre en 2004-2005 d'un plan d'action pour mettre en valeur la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole permettra d'y accroître les interventions au cours des prochaines années.

#### Objectif triennal en voie d'être atteint

Consciente de l'urgence de conserver et de restaurer des habitats à fort potentiel en périphérie du territoire urbanisé et d'y accroître l'offre d'activités récréatives liées à la faune, la Fondation a poursuivi, en 2003-2004, ses efforts de sensibilisation auprès des acteurs du monde agricole et des producteurs.

Les interventions acceptées en 2003-2004 sont très diversifiées. En voici deux exemples :

- le Comité de bassin de la rivière Fouquette dans la région du Bas-Saint-Laurent a sensibilisé les producteurs agricoles à l'importance de protéger la rivière et ses berges. À la suite de la production et de la présentation de cahiers de propriétaires à une quinzaine de producteurs agricoles, ceux-ci

seront invités à signer des ententes de conservation qui permettront de protéger une frayère importante pour l'éperlan arc-en-ciel de la rive sud de l'estuaire ;

- le Centre de formation agricole de Saint-Anselme a évalué le taux de succès de travaux de restauration des rives réalisés dans les années 1990 dans le ruisseau Portage, tributaire de la rivière Boyer, dans la région de Chaudière-Appalaches. L'évaluation de l'état des plantations et des inventaires de poissons, d'oiseaux et d'amphibiens permettra de déterminer les facteurs de succès et les correctifs, notamment en ce qui concerne les techniques de stabilisation des berges et l'implantation de corridors fauniques le long des cours d'eau.

## 4.2 Soutien de la pêche et de la relève

### Le contexte

Afin de freiner la baisse du nombre de pêcheurs et le vieillissement de cette clientèle, un fonds alimenté par une contribution spéciale des pêcheurs a été constitué en 1994. Ce fonds, qui vise à augmenter l'offre de poissons par des ensemencements et à recruter de nouveaux adeptes de la pêche, soutient deux programmes d'activité :

- le programme Festival de pêche, qui permet de financer des projets d'ensemencement reçus, sélectionnés et suivis par la Société de la faune et des parcs du Québec. La Fondation a consacré 328 200 \$ en 2003-2004 pour soutenir les 107 projets retenus ;

- le programme Pêche en herbe vise, quant à lui, le recrutement de nouveaux adeptes de la pêche auprès des jeunes, et consiste à recevoir des groupes durant une journée pour les initier à la pêche et les sensibiliser à la faune et aux habitats fauniques ; chaque jeune reçoit alors un ensemble de pêche, un cahier éducatif et un certificat Pêche en herbe. La Fondation a consacré, en 2003-2004 170 400 \$ à ce programme dont elle assume la promotion et la gestion.

De 1997, date du début du programme Pêche en herbe, à 2002, la Fondation et ses partenaires ont initié plus de 41 000 jeunes à la pêche. Et ce n'est qu'un début.

## LES RÉSULTATS

### Objectif

Initier au moins 30 000 jeunes à la pêche au cours de la période triennale 2003-2006.

### Résultat 2003-2004

Au cours de l'année 2003-2004, 12 625 jeunes ont été initiés à la pêche et ont reçu leur certificat Pêche en herbe, qui leur permettra de pêcher sans permis de pêche jusqu'à l'âge de 18 ans.

### Commentaires

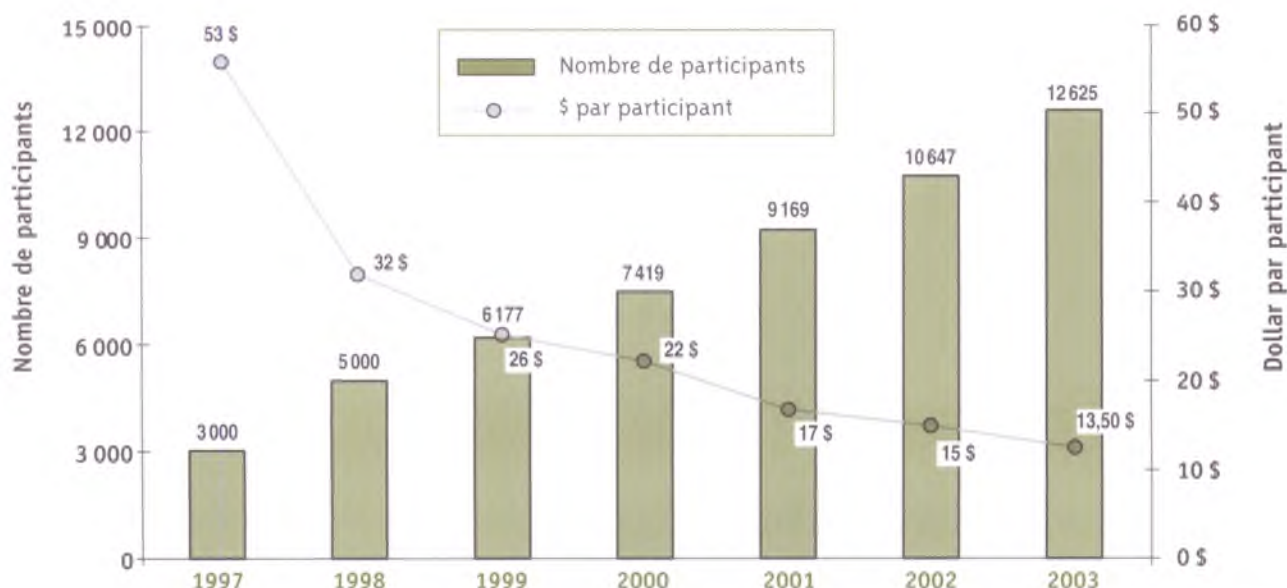
Plus de 1 100 jeunes ont été initiés à la pêche dans le cadre d'un nouveau volet Camps de vacances mis en œuvre et soutenu par la Société de la faune et des parcs du Québec.

*Objectif triennal en voie d'être atteint*

En 2003-2004, 12 625 jeunes ont bénéficié d'une journée d'activité Pêche en herbe, soit 18 % de plus qu'au cours de l'exercice précédent. Le coût moyen par participant déboursé

par la Fondation a été réduit de 15 \$ à 13,50 \$ grâce au partenariat accru des organismes locaux et à la participation de la Société de la faune et des parcs du Québec.

Évolution du nombre de participants et du coût par participant 1997-2003



Cent vingt-neuf projets soumis par des organismes locaux de toutes les régions du Québec ont été sélectionnés et soutenus pour la réalisation d'une activité Pêche en herbe. Plus de 9 200 jeunes ont ainsi été initiés à la pêche par des partenaires locaux.

Pour sa part, la Fondation, en collaboration avec la Fédération québécoise de la faune, la Fédération des pourvoiries du Québec, la Société des établissements de plein air du Québec et la Société de la faune et des parcs du Québec, a initié à la pêche 2 300 jeunes des régions de Montréal et de Québec.

Enfin, la Société de la faune et des parcs du Québec a soutenu la réalisation de trois projets pour des groupes de jeunes

inscrits dans des camps de vacances. Le soutien de la Fondation dans ce volet a contribué à l'initiation de plus de 1 100 jeunes.

Les marchands Canadian Tire du Québec ont participé à l'expansion du programme en assurant la distribution des cannes à pêche et en versant une généreuse contribution à la Fondation.



### 4.3 Collecte de fonds – partenariat d'affaires

#### Le contexte

La collecte de fonds constitue pour la Fondation une importante source de revenus complémentaire à la contribution des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs. Depuis 1988, les activités de collecte de fonds ont engendré des revenus bruts totaux de près de 8,0 millions de dollars. Les principales activités et programmes sont :

- le Fonds pour les espèces nordiques, consortium qui regroupe une grande diversité de partenaires intéressés par une exploitation durable des ressources nordiques et par la conservation et la mise en valeur des habitats exceptionnels qui s'y trouvent et qui désirent y apporter leur soutien financier ou leur savoir-faire ;
- le Fonds pour la biodiversité et les habitats lancé en 2003-2004 pour promouvoir la conservation de la biodiversité et des habitats, associer de nouveaux partenaires préoccupés par le développement durable et ainsi accroître le soutien aux projets d'interventions fauniques, notamment ceux relatifs à la faune en danger ;
- le partenariat d'affaires, qui repose sur le parrainage par des entreprises de projets d'intervention faunique de grande envergure, sur le versement de redevances et sur la commandite d'événements, de projets ou de documents qui ont un bon potentiel médiatique ;
- la carte Nature VISA Desjardins, carte de crédit « affinité » émise par VISA Desjardins, grâce à laquelle la Fondation reçoit une remise pour chaque détenteur ainsi qu'une ristourne sur la valeur totale des transactions effectuées avec la carte ;
- le timbre pour la conservation des habitats fauniques offert aux collectionneurs et au public depuis 1988 et qui constitue un produit unique au Canada, notamment par la diversité des espèces qui y sont représentées ;
- l'adhésion, les dons et les autres contributions qui découlent d'activités-bénéfice, de campagnes de sollicitation, etc.

## LES RÉSULTATS

#### Objectif

Accroître les revenus annuels nets de la collecte de fonds de 50 % au cours de la période 2003-2006 en maintenant un rendement d'au moins 1,50 \$ de revenu par dollar dépensé.

#### Résultat 2003-2004

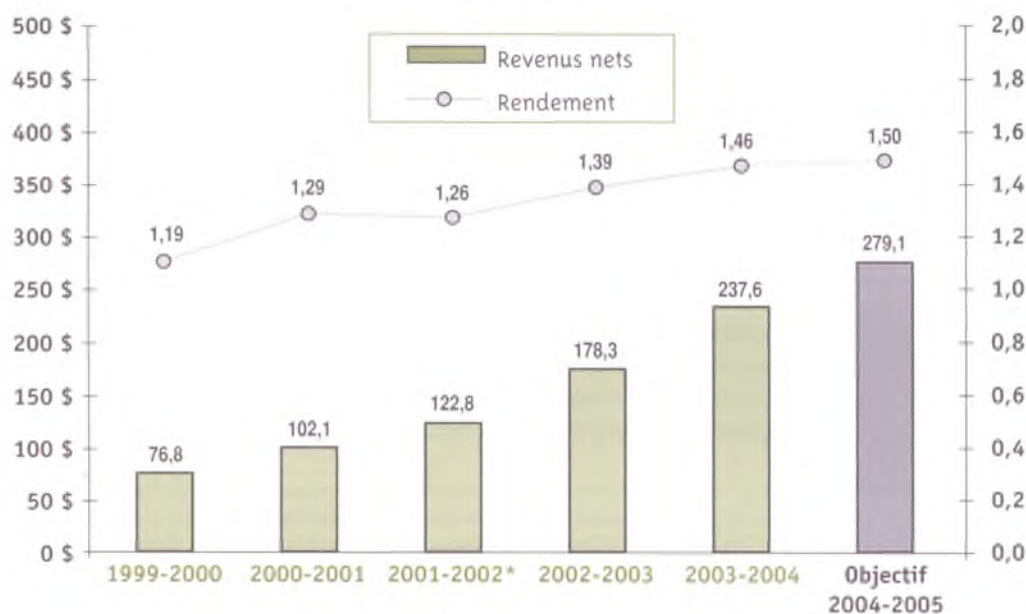
Les revenus nets de la collecte de fonds pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 sont de 237 600 \$, progression de 33,3 % par rapport à 2002-2003. Le rendement pour l'année a été de 1,46 \$ de revenus par dollar dépensé.

#### Commentaires

Depuis la réorganisation des effectifs effectuée en 2000 dans le but d'accroître le financement privé et les partenariats d'affaires, les revenus nets de collecte de fonds ont triplé.

*Objectif triennal en voie d'être atteint*

### Évolution des résultats de la collecte de fonds 1999-2004 (en milliers de dollars)

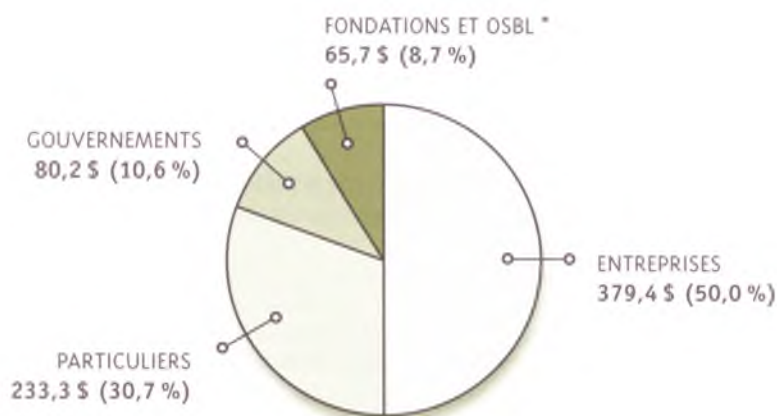


\* En 2001-2002, un partenariat exceptionnel avec le Comité pour la protection du patrimoine de l'île des Sœurs avait permis d'engendrer des revenus nets de 421 600 \$ et de porter le rendement à 1,89 \$ de revenus par dollar dépensé. Par souci de comparaison, les montants provenant de ce partenariat n'ont pas été inclus.

Par ses activités et ses programmes de collecte de fonds, la Fondation sollicite tous les groupes de la société, des particuliers aux gouvernements. Au cours de l'exercice 2003-2004, notamment grâce au Fonds pour les espèces nordiques et au nouveau Fonds pour la biodiversité et les habitats, les

entreprises ont contribué pour près de 380 000 \$, soit 50 % des revenus provenant des efforts de collecte de fonds. De 2001 à 2004, les contributions des entreprises se sont accrues de 134 %.

### Provenance des revenus de collecte de fonds 2003-2004 (en milliers de dollars)

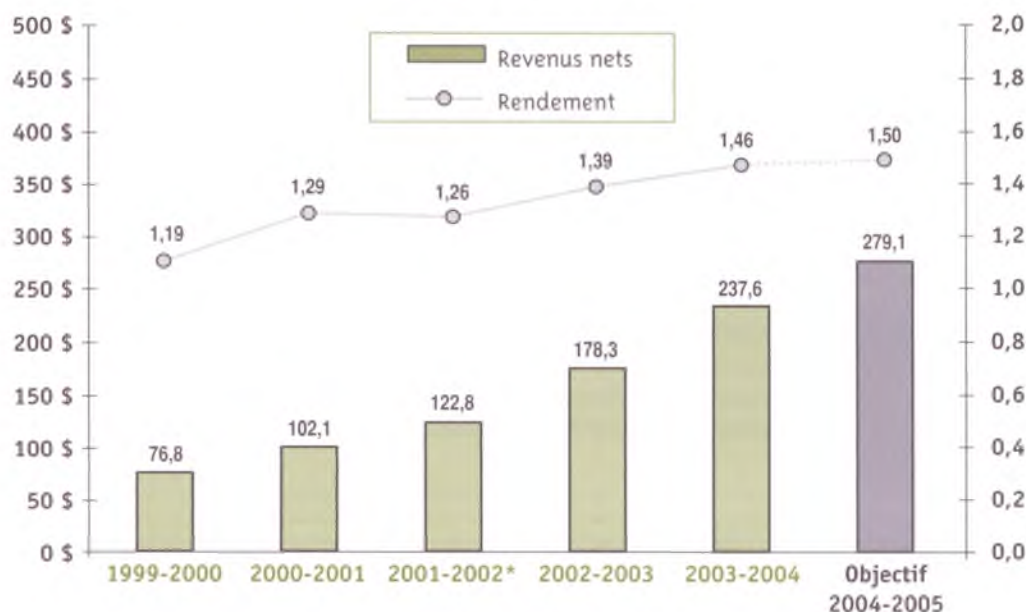


\* Organisme sans but lucratif

## Synthèse des résultats 2003-2004

| ENJEU                                                                                                       | OBJECTIF 2003-2006                                                                                                                                                                                                                                 | RÉSULTATS 2003-2004                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | COMMENTAIRES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | ATTEINTE DE LA CIBLE                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| <b>Consacrer un maximum de fonds aux projets d'intervention sur le terrain</b>                              | Rétablir graduellement l'équilibre et consacrer aux interventions fauniques un montant équivalent aux contributions reçues des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs pour la période 2003-2006.                                                 | Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2004, les sommes réservées à des projets fauniques ont représenté 112,9 % des contributions reçues des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs.                                                                                                                                     | L'excellent rendement de l'exercice est attribuable en partie à la prise en charge de l'acquisition de milieux naturels à Québec. Sans cet élément particulier, le taux d'affectation des contributions des utilisateurs à des projets fauniques aurait été de 106,3 %.                                                                                                                                                                                                                         | Objectif atteint pour 2003-2004          |
| <b>Accroissement des actions concrètes sur le terrain pour protéger et améliorer les habitats fauniques</b> | Accroître la part des subventions consacrées à des projets de protection et de mise en valeur des habitats afin qu'elles représentent au moins 70 % des subventions totales versées pour des projets d'habitats en 2005-2006.                      | Au cours de l'exercice 2003-2004, 1,03 million de dollars ont été versés pour soutenir des projets de protection et de mise en valeur des habitats, soit 53,8 % du total des subventions versées pour des projets d'habitats.                                                                                                  | La mise en place en 2004 de nouveaux cadres de soutien financier pour des projets de mise en valeur des habitats, notamment en milieux forestier et agricole, jumelée à un resserrement des allocations pour les projets d'acquisition et de transfert de connaissances permettront un redressement de la situation.                                                                                                                                                                            | Objectif non atteint pour 2003-2004      |
| <b>Mise en valeur des habitats fauniques en milieu forestier</b>                                            | La Fondation accroîtra les sommes consacrées à la faune terrestre et aviaire en milieu forestier afin qu'elles représentent en 2005-2006 au moins 30 % des investissements totaux dans des projets relatifs aux habitats.                          | La Fondation a versé 534 663 \$ pour des projets pour la faune terrestre et aviaire en milieu forestier en 2003-2004, soit 27,9 % du total des subventions versées pour des projets relatifs aux habitats.                                                                                                                     | Les engagements pris par la Fondation au cours de l'exercice 2003-2004 pour soutenir de nouveaux projets en milieu forestier ont atteint 581 200 \$. Cela constitue un autre indice du maintien du niveau des investissements en milieu forestier.                                                                                                                                                                                                                                              | Objectif triennal en voie d'être atteint |
| <b>Milieu aquatique – Espèces autres que les salmonidés</b>                                                 | La Fondation s'assurera qu'au moins 20 % des subventions en milieu aquatique seront consacrées à des espèces autres que les salmonidés pour chacune des années de la période 2003-2006.                                                            | Au cours de l'exercice 2003-2004, 14 projets relatifs aux habitats des espèces autres que les salmonidés ont été subventionnés et 147 050 \$ ont été versés pour leur réalisation, soit 20,7 % des sommes versées pour l'ensemble des projets aquatiques.                                                                      | Les investissements pour des espèces autres que les salmonidés devraient se maintenir, puisque les sommes engagées pour ces projets au 31 mars 2004 représentent environ 26 % du total des sommes réservées pour des projets aquatiques.                                                                                                                                                                                                                                                        | Objectif atteint pour 2003-2004          |
| <b>Milieux urbain et périurbain – Protection et mise en valeur des habitats fauniques</b>                   | S'assurer qu'au moins 90 % des nouvelles interventions en milieux urbain et périurbain acceptées annuellement pour la période 2003-2006 s'inscrivent dans la stratégie d'intervention pour les habitats fauniques en milieux urbain et périurbain. | Au cours de l'exercice 2003-2004, six nouveaux projets ont été acceptés pour un montant de 185 500 \$. Tous ces projets s'inscrivent dans les orientations de la stratégie et concernent la protection d'habitats essentiels, la sensibilisation du public aux habitats fauniques et l'aménagement d'habitats pour le poisson. | Pour la prochaine période triennale (2004-2007), la Fondation n'a pas retenu d'objectif en milieu urbain, puisqu'il a été atteint, qu'il ne pose pas de défi important et qu'il n'y a pas lieu de l'actualiser. Par ailleurs, l'incertitude relative à la configuration des responsabilités administratives en milieu urbain a entraîné le report ou l'abandon de projets, ce qui amène la Fondation à orienter momentanément une partie de son soutien vers les milieux forestier et agricole. | Objectif atteint pour 2003-2004          |
| <b>Milieu agricole – Conservation et mise en valeur des habitats</b>                                        | Soutenir, conformément à la stratégie en milieu agricole, des projets de restauration de cours d'eau et y consacrer 90 % des subventions allouées au milieu agricole pour la période 2003-2006.                                                    | Vingt-deux nouveaux projets ont été acceptés en milieu agricole en 2003-2004. Dix-sept d'entre eux concernent les habitats aquatiques et s'inscrivent dans la stratégie. L'aide financière qui leur a été octroyée représente 87 % du total des sommes allouées au milieu agricole.                                            | L'élaboration et la mise en œuvre en 2004-2005 d'un plan d'action pour mettre en valeur la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole permettra d'y accroître les interventions au cours des prochaines années.                                                                                                                                                                                                                                                                            | Objectif triennal en voie d'être atteint |
| <b>Recrutement de nouveaux adeptes de la pêche</b>                                                          | Initier au moins 30 000 jeunes à la pêche au cours de la période triennale 2003-2006.                                                                                                                                                              | Au cours de l'année 2003-2004, 12 625 jeunes ont été initiés à la pêche et ont reçu leur certificat Pêche en herbe, qui leur permettra de pêcher sans permis de pêche jusqu'à l'âge de 18 ans.                                                                                                                                 | Plus de 1 100 jeunes ont été initiés à la pêche dans le cadre d'un nouveau volet « Camps de vacances » mis en œuvre et soutenu par la Société de la faune et des parcs du Québec.                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Objectif triennal en voie d'être atteint |
| <b>Diversification et accroissement des revenus</b>                                                         | Accroître les revenus annuels nets de la collecte de fonds de 50 % au cours de la période 2003-2006 en maintenant un rendement d'au moins 1,50 \$ de revenu par dollar dépensé.                                                                    | Les revenus nets de la collecte de fonds pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 sont de 237 600 \$, progression de 33,3 % par rapport à 2002-2003. Le rendement pour l'année a été de 1,46 \$ de revenus par dollar dépensé.                                                                                                  | Depuis la réorganisation des effectifs effectuée en 2000 dans le but d'accroître le financement privé et les partenariats d'affaires, les revenus nets de collecte de fonds ont triplé.                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Objectif triennal en voie d'être atteint |

### Évolution des résultats de la collecte de fonds 1999-2004 (en milliers de dollars)

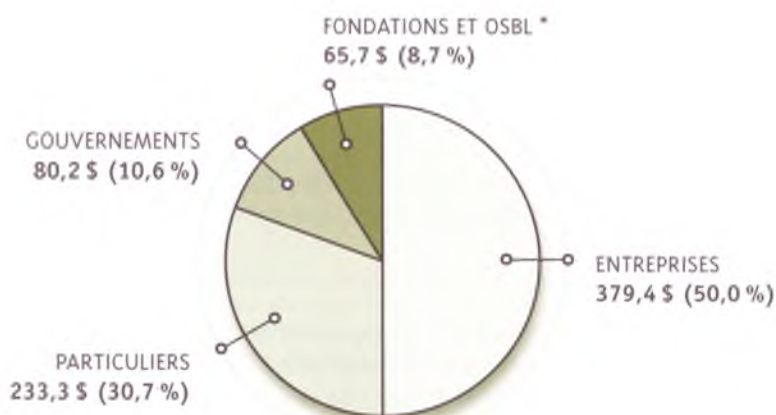


\* En 2001-2002, un partenariat exceptionnel avec le Comité pour la protection du patrimoine de l'île des Sœurs avait permis d'engendrer des revenus nets de 421 600 \$ et de porter le rendement à 1,89 \$ de revenus par dollar dépensé. Par souci de comparaison, les montants provenant de ce partenariat n'ont pas été inclus.

Par ses activités et ses programmes de collecte de fonds, la Fondation sollicite tous les groupes de la société, des particuliers aux gouvernements. Au cours de l'exercice 2003-2004, notamment grâce au Fonds pour les espèces nordiques et au nouveau Fonds pour la biodiversité et les habitats, les

entreprises ont contribué pour près de 380 000 \$, soit 50 % des revenus provenant des efforts de collecte de fonds. De 2001 à 2004, les contributions des entreprises se sont accrues de 134 %.

### Provenance des revenus de collecte de fonds 2003-2004 (en milliers de dollars)



\* Organisme sans but lucratif

## Biodiversité

La Fondation a poursuivi, en 2003-2004, sa contribution aux efforts et aux engagements gouvernementaux en matière de préservation de la biodiversité. Une aide financière de 523 000 \$ a été réservée pour soutenir la réalisation de 18 projets relatifs aux habitats d'espèces dont la situation est jugée préoccupante. Parmi les projets les plus représentatifs notons :

- la reproduction en captivité de pies-grièches migratrices et lâchers dans des habitats propices du Québec de ces oiseaux en voie de disparition qui emparent leurs proies sur des épines. Le projet d'une durée de trois ans sera réalisé par le Centre de recherche et de conservation des oiseaux de l'Université McGill;
- le Centre d'interprétation du milieu écologique du Haut-Richelieu consolidera la protection du Grand bois et du mont Saint-Grégoire en négociant d'autres ententes de conservation et d'autres acquisitions. Les propriétaires et la collectivité seront également sensibilisés à l'importance de protéger ces habitats forestiers exceptionnels qui abritent au moins trois espèces fauniques préoccupantes, plusieurs plantes rares et plusieurs peuplements forestiers exceptionnels non morcelés.

## Bourses d'études

Dans le cadre de son programme de bourses d'études supérieures visant à développer la gestion et l'aménagement intégrés des ressources, la Fondation a décerné trois bourses d'une valeur de 10 000 \$ chacune en collaboration avec l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, l'Ordre des agronomes du Québec et l'Association des biologistes du Québec. Les bénéficiaires de ces bourses sont :

### Bourse Habitat faunique 2003

M. Guillaume Godbout, pour sa thèse de doctorat sur la martre et le pékan, leurs habitats, particulièrement les forêts matures, sur la prédation et la compétition entre ces deux carnivores.

### Bourse Forêt-Faune 2003

M. Martin Barrette, pour sa thèse de doctorat sur la caractérisation de la forêt primitive à l'île d'Anticosti et l'évolution des paysages à la suite de l'introduction du cerf de Virginie.

### Bourse Agriculture-Faune 2003

Mmes Isabelle Lavoie et Martine Grenier, pour leur projet commun de développer, à partir des communautés de diatomées, des indicateurs biologiques sur l'intégrité des cours d'eau en milieu agricole et modéliser la structure des communautés de diatomées dans les cours d'eau sauvages et perturbés.



## 5 Perspectives 2004-2005

Pour le prochain exercice, la Fondation maintiendra ses orientations stratégiques et ses priorités d'intervention en matière d'habitats fauniques. Elle intensifiera ses actions en milieux forestier et agricole dans un contexte de préservation de la biodiversité, de développement durable des ressources et de participation des propriétaires, et ce, afin d'accroître les projets de conservation et de mise en valeur des habitats. Elle consolidera ses interventions sur les habitats des espèces fauniques, prélevées ou non. Enfin, elle maintiendra ses efforts afin de recruter de nouveaux adeptes des activités de pêche et d'atténuer la désaffection des Québécoises et des Québécois pour cette activité récréative.

Soucieuse d'améliorer sans cesse son action et ses résultats, la Fondation s'est fixé des objectifs à atteindre pour 2004-2005. Les principaux thèmes retenus sont une continuité de ceux de l'exercice précédent, à savoir :

- réinvestir un maximum de fonds dans les interventions fauniques ;
- accroître la part des subventions pour des projets de protection et de mise en valeur des habitats ;
- accroître le soutien de projets en milieu forestier ;
- maintenir les sommes consacrées aux espèces aquatiques autres que les salmonidés ;
- mettre en application sa stratégie d'intervention en milieu agricole ;
- initier un plus grand nombre de jeunes à la pêche.

En matière de collecte de fonds, la Fondation accentuera ses efforts en vue d'accroître tant les revenus engendrés que le rendement obtenu sur ses investissements dans ce domaine. Les principaux axes de travail seront les suivants :

- la poursuite du développement du Fonds pour la biodiversité et les habitats et du Fonds pour les espèces nordiques ;
- le resserrement des liens avec les particuliers qui soutiennent la Fondation ;
- la sollicitation d'entreprises du secteur agroalimentaire pour la mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole ;
- la mise au point et la promotion d'un concept de fondation communautaire au service des organismes fauniques ;
- le développement, avec la Société des établissements de plein air du Québec, d'un nouveau cadre de partenariat pour associer le secteur privé à la conservation de l'intégrité écologique des parcs nationaux du Québec.



# Donateurs et partenaires de la Fondation

## Les parrains fondateurs

ALCAN INC.

FÉDÉRATION DES CAISSES  
DESJARDINS DU QUÉBEC

HYDRO-QUÉBEC

## Les parrains

### 100 000 \$ et plus cumulativement

BIOXEL PHARMA INC.

BORALEX

CANADIAN TIRE

CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE  
DU QUÉBEC

ENVIRONNEMENT CANADA

FONDS DE LUTTE CONTRE

LA PAUVRETÉ PAR LA RÉINSERTION  
AU TRAVAIL

HABITAT FAUNIQUE CANADA

KRUGER INC.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU  
QUÉBEC

POULIOT, CLOTILDE, MARIE-SOLEIL,  
JEAN ET ANTOINE (TERRAIN)

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS  
JEUNESSE

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS  
DU QUÉBEC

VILLE DE QUÉBEC

VISA DESJARDINS

## Les donateurs et les commanditaires

### De 25 000 \$ à 99 999 \$

ABITIBI-CONSOLIDATED

ALLIANCE ENVIRONNEMENT

ANONYME

BOWATER PRODUITS FORESTIERS  
DU CANADA INC.

BRASSEURS DU NORD (LES)

BRASSEURS R. J. ET LE PROJET RESCOURSÉ  
CORPORATION PROMENT ET LE GROUPE DES  
INVESTISSEMENTS ÎLE DES SŒURS INC.

FONDATION EJLB

INTERNATIONAL LARDER MINERALS

JOURDAIN, MADELEINE B. (terrain)

MAISON SIMONS (LA)

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT  
DU QUÉBEC

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES,  
DE LA FAUNE ET DES PARCS

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL  
ET RECHERCHE

NUTRITE YARA CANADA

RSP HYDRO

TÉLÉVISION QUATRE-SAISONS

### De 10 000 \$ à 24 999 \$

BANQUE DE MONTRÉAL

BPR

CITÉ DE L'ÎLE DÉVELOPPEMENT INC.

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES

HUMAINES CANADA

ÉDITIONS VERSICOLORES

LE SOLEIL

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

MRC FJORD DU SAGUENAY

NORANDA

SÉCURITÉ FINANCIÈRE DESJARDINS

### De 1 000 \$ à 9 999 \$

ACIER LEROUX INC.

ALIMENTATION COUCHE-TARD

ALLARD, BENOÎT

ARTHURE

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

HENRI-FRANÇOIS GAUTRIN

ASSOCIATION DE LA RIVIÈRE

SAINT-MARGUERITE

ASSOCIATION DES GARDIENS

DE ZOO DU QUÉBEC

AUBERGE WEDGE ILLS INC.

AUDET, JEAN-MARIE

AVENTURES NORPAQ INC.

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
(CHICOUTIMI)

BELL MOBILITÉ

BENOÎT GIRARD MÉTAL INC.

BÉTON RÉGIONAL

BOUCHARD, ALAIN

BOUCHER, ANDRÉ

CAISSE DESJARDINS

DES FONCTIONNAIRES DU QUÉBEC

CAISSE POPULAIRE

SAINT-ROSE-DE-LIMA (terrain)

CAMP PUUNIK LTÉE « SAFARI NORDIK »

CANADIAN WASTE SERVICES INC.

CARON, BÉLANGER, ERNST & YOUNG

CARON, GHISLAIN

CÉGERCO CONSTRUCTEUR INC.

CLUB CHAMBEAUX INC.

COMPAGNIE ASPHALTE LTÉE

COOPÉRATIVE FORESTIÈRE LATERRIÈRE

CÔTÉ, RICHARD

COUTURE, RICHARD

DALE PARIZEAU INTERNATIONAL

D'AMOURS, DENIS

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA

DUCHESNE, ANDRÉ

ENTREPRISES ANNANACK INC. (LES)

ÉQUIPEMENT MALTAIS BRASSARD  
MALTAIS INC.

EXCAVATION DE CHICOUTIMI INC.

FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC

F. GILBERT LTÉE

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE

FONDATION CANADIENNE DE LA FAUNE

FONDATION FAMILLE ZELLERS

FORAMEC

FORESTIERS REBEC INC.

FORTIN, RÉJEAN, dons en mémoire de †

FUMOIR GRIZZLY

GAGNON, LYNDY

GAUTHIER, JACQUES

GENIVAR

GÉRARD, ROBERT

GOURDEAU, JEAN

GRONDIN, JEAN-LUC

GROUPE CONSEIL SAGUENAY INC.

GROUPE SAVOIE

HÉLICOPTÈRES CANADIENS

HILL, PETER

HOME DEPOT CANADA

IONAS

JONES, RICHARD

LABORATOIRES SL (1981) INC. (LES)

LALUC, JOËLLE

LAMARRE, BERNARD

LARENTE, CHARLES

LEFEBVRE, ISABELLE

LES AFFAIRES

MAGNAN, LILIANNE

MARCHÉ LOUISE MÉNARD

MDF LA BAIE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,

DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

DU QUÉBEC

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES

INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES

MINISTÈRE DES RELATIONS

INTERNATIONALES DU QUÉBEC

MORIN, GEORGES

MORIN, RÉJEAN

MOSCATELLI, ENRICO

MUSÉE DE LA CIVILISATION

MUSKOL WILDLIFE

AND FISHERIES PRESERVATION FUND

OMR ALLIAGES INC.

OXYGÈNE COMMUNICATION ET MARKETING

PAPERBOARD JONQUIÈRE  
PAPIERS STABAÇONA  
PARCS CANADA  
PARENT, ALAIN  
RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ  
RUSSEL MÉTALS INC.  
RUTVANOWSKA, JOVAHANNA  
SAINT-AUBIN, ROGER  
SAMSON, BÉLAIR, DELOITTE & TOUCHE  
SCOTIA MCLÉD  
SHEIKH, AAMIR  
SIAMOIS GRAPHISME  
SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC  
SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS  
DE PLEIN AIR DU QUÉBEC (SÉPAQ)  
SOCIÉTÉ MINIÈRE RAGLAN  
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE  
DE PROTECTION DES OISEAUX  
STRUCTURES FORTAU  
STRUCTURES MÉTROPOLITAINES  
SUCCESSION RICHARD MORIN †  
TOMMY CAIN & SONS OUTFITTERS LTD  
TRACTO INC.  
TRANSCONTINENTAL INC.  
VERSTER, GUY  
9062-9726 QC INC.

#### De 500 \$ à 999 \$

AHR, MARC  
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE  
DES GROUPES D'ORNITHOLOGUES  
AUBERGE SAINT-ANTOINE  
AUTOMOBILES PERRON (CHICOUTIMI) INC.  
BANQUE NATIONALE  
BANQUE ROYALE  
BIRON, BASTIEN  
BOLDUC, PAULETTE  
BOUCHARD, GILLES

BRIÈRE, PIERRETTE  
CAISSE POPULAIRE  
DES CHUTES MONTMORENCY  
CENTRE DU CAMION SAINT-PAUL FORD INC.  
CHAUVIN, CATHERINE  
CHASSON & THOMAS INC.  
CHIC PONTIAC-BUICK LTÉE  
CLERMONT, PIERRE  
COMPAGNIE DE GESTION HEUD LTÉE  
CONSEIL DU TRÉSOR  
CORPORATION RÉGIONALE  
D'INVESTISSEMENT AMISK INC.  
CÔTÉ, YVON  
D'ANJOU, PIERRE  
DAGENAIS, RICHARD  
DEMERS, MARTIN  
DOUVILLE, DENIS  
ELKEM MÉTAL CANADA INC.  
EXCAVATIONS ROGER PICHÉ (LES)  
FINANCIÈRE SUN LIFE  
FONTAINE, DENIS  
FOREST, SYLVAIN  
FORTIN, RICHARD  
FOURNIER, JUDITH  
GARAGE RAYMOND LACHANCE  
GAUTHIER BÉDARD  
GAUTHIER, DANIEL  
GDG ENVIRONNEMENT LTÉE  
GESTION IMMOBILIÈRE PAQUET  
GILBERT, RENAUD D.  
GILLESPIE, CHRIS  
GRENIER, BERNARD  
GROUPE CONSEIL ARTCAD 1990  
HAMILTON GARREL, SUE  
HÉBERT, DANIEL  
HOGUE, ALAIN  
ISOCO CONSTRUCTION INC.  
LABELLE, LUC  
LACHANCE, ROLLAND

LÉPINE, GUY  
LITHO-CHIC  
MERCILLE, BENOÎT  
MONTBOURQUETTE, HÉLÈNE  
MONETTE, ESTELLE  
NOLICAM  
OUELLET, MARLÈNE  
PAPINEAU, GHISLAIN  
PICARD, PIERRE  
PIRELLI, CARLO  
PLURI-CAPITAL (PCI) INC.  
POMPES SANITAIRES GODIN & FILS (1982) INC.  
POURVOIRIE CLAUPARO INC.  
POURVOIRIE DU LAC MOREAU  
QUIRION VAN GENT, MONIQUE  
RAOUL BLACKBURN (1971) LTÉE  
REGIONAL POWER INC.  
RICARD, PAULINE  
SACERF DES PASSES INC.  
SAINT-JACQUES, MARIE  
SERVICE DE PNEUS POTVIN LTÉE  
SERVICES ENVIRONNEMENTAUX AES INC.  
SIMARD, PASCAL  
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE  
LA SEIGNEURIE  
SOCIÉTÉ DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL  
SUCCESSION CARDINAL-ROBILLARD †  
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS  
DE L'ESTRIE  
TRANSPORT ALFRED BOIVIN INC.  
TREMBLAY, ANDRÉ  
TRUELLE, MARC  
TURNER, J. KAY  
TUVICO  
ULTRAMAR

#### LÉGENDE

Terrain : Donateur d'un terrain  
† : Legs ou dons in memoriam

### Merci à tous ceux qui nous soutiennent à leur façon !

En plus des donateurs et partenaires ci-haut énumérés, la Fondation de la faune du Québec peut compter annuellement sur un bassin important de souscripteurs qui lui permet de soutenir financièrement des projets de conservation et de mise en valeur des habitats de la faune, dont notamment en 2003-2004 :

- les quelque 1 300 000 acquéreurs de permis de chasse, de pêche et de piégeage du Québec, dont une partie du coût d'achat du permis est versée à la Fondation ;
- les 4 526 détenteurs de la carte Nature VISA Desjardins, qui deviennent membres de la Fondation et lui versent une cotisation annuelle. La Fondation adresse un remerciement particulier aux 958 fidèles détenteurs de la carte VISA Nature depuis 15 ans ;
- les membres et les participant(e)s aux activités-bénéfice annuelles de la Fondation ;
- les acheteurs du timbre de collection que la Fondation produit annuellement à partir d'œuvres sélectionnées de peintres animaliers québécois. Depuis 1988, des milliers de collectionneurs de timbres du Québec et d'ailleurs ont ainsi contribué au fil des ans à la conservation des habitats fauniques du Québec. La maison de philatélie Rousseau, à Montréal et la Société canadienne des postes sont nos partenaires pour la vente et la promotion de ce produit original et de grande qualité.

#### Les artistes suivants se sont associés au programme du timbre de la Fondation depuis 1988 :

|                      |                   |                  |                      |
|----------------------|-------------------|------------------|----------------------|
| CARON, GHISLAIN      | GÉRARD, ROBERT    | LABELLE, DANIEL  | RIOPPELLE, JEAN-PAUL |
| D'ANGELO, CLAUDIO    | GIRARD, PIERRE    | LAMARCHE, MICHEL | ROY, CLODIN          |
| DAUMAS, JEAN-CHARLES | GRENIER, DANIEL   | LEDUC, PIERRE    | TREMBLAY, CLAIRE     |
| GAGNÉ, DANIEL        | GRONDIN, JEAN-LUC | PÉPIN, PATRICIA  | WOLPUT, PATRICE      |

## Partenariats d'affaires

Au fil des ans, la Fondation a réalisé divers accords de partenariat d'affaires. Ces ententes commerciales engendrent des revenus supplémentaires permettant à la Fondation de soutenir davantage de projets de protection et d'aménagement des habitats, ou encore de réaliser certains projets de sa propre initiative.

### Le Fonds pour les espèces nordiques

Ce Fonds créé en 2001 a permis à la Fondation de soutenir 28 projets sur les habitats et la faune du Nord du Québec avec une aide dépassant 800 000 \$. Parmi nos partenaires financiers, on retrouve Kruger le partenaire fondateur, Abitibi-Consolidated, Boralex, Bowater, le Conseil de l'industrie forestière du Québec, les Brasseurs du Nord, la Fédération des pourvoires du Québec et les pourvoyeurs du Nord. Des représentants des communautés nordiques, d'organismes de conservation, de développement socio-économique ou d'enseignement et de recherche se sont aussi joints au Fonds.

### Le Fonds pour la biodiversité et les habitats

Actif depuis 2003, ce Fonds permettra à la Fondation de répondre à l'accroissement des besoins et des demandes d'appui à des projets portant sur les espèces menacées. Alcan, à titre de partenaire fondateur, ainsi qu'Alliance Environnement, Les Brasseurs R.J., le Projet Rescousse et l'Association minière du Québec en sont nos premiers partenaires financiers. La Fédération québécoise de la faune, la Société de la faune et des parcs du Québec, la Société Provancher d'histoire naturelle du Canada et Environnement Canada apportent leur expertise.

### Pêche en herbe avec Canadian Tire

C'est en 1997 que la Fondation de la faune du Québec inaugurait cette activité ayant pour objectif d'initier des jeunes à la pêche sportive. Plus de 53 600 enfants y ont pris part entre 1996 et 2003. Canadian Tire commandite généreusement cette activité, fort appréciée des jeunes, depuis 1999.

### Le Fonds Bioxel Pharma pour la biodiversité

Bioxel Pharma est un producteur important de taxanes, extraits de l'If du Canada, et utilisés dans la fabrication de médicaments pour la lutte à différents cancers. Dans le cadre d'une entente pluri-annuelle, Bioxel Pharma et la Fondation cherchent à comprendre les relations existantes entre la faune et l'If du Canada, un arbuste de nos forêts.

### La carte Nature VISA Desjardins

Depuis 1989, près de 1,3 million de dollars ont été recueillis pour les habitats fauniques grâce à cette carte de crédit affinité. En effet, VISA Desjardins retourne à la Fondation les cotisations des adhérents, qui deviennent automatiquement membres de la Fondation, et lui verse un pourcentage de tous les achats effectués avec cette carte de crédit.

### Les produits Sanctuaires des oiseaux

Depuis l'automne 2000, Nutrite Yara Canada (auparavant Nutrite Hydro Agri Canada) remet à la Fondation une redevance sur les ventes de sa gamme de graines pour les oiseaux sauvages *Sanctuaires des oiseaux*, en vente dans les quincailleries et les détaillants de produits de jardinage. Ces sommes sont investies dans l'aménagement d'habitats pour la faune ailée.

### Les bières Rescousse et Escousse

Bière de dégustation produite par les Brasseurs R.J., la Rescousse est vendue dans le réseau de la Société des alcools du Québec (SAQ). Les Brasseurs R.J., la SAQ et le Projet Rescousse versent un pourcentage des revenus provenant de la vente de cette bière à notre programme Faune en danger. Une deuxième bière de dégustation, l'Escousse, est maintenant offerte dans le réseau des épiceries et des dépanneurs.

### Tirage du chalet Canbec : un nouveau tirage au profit de la faune

La Fondation de la faune du Québec, en collaboration avec la Fédération des pourvoires du Québec, a lancé un nouveau tirage dont le grand prix est un chalet en bois rond Canbec. Les commanditaires suivants ont permis le succès de cette grande première : Aventure.net, Chalets Canbec, Fédération des pourvoyeurs du Québec, Multi-Prêts, courtier hypothécaire, New West, Pourvoirie du Lac Blanc et Techo-Pieux.

# Activités-bénéfice

## Activité de Montréal, le 13 mai 2003

Sous la présidence d'honneur  
de M. Pierre Monahan, président,  
Bowater produits forestiers du Canada

### Les partenaires majeurs

BOWATER  
HYDRO-QUÉBEC

### Les commanditaires de l'encan et du tirage et commanditaires en services

AGENCE DE VINS BENEDICTUS  
ASSOCIATION DE PROTECTION  
DE LA RIVIÈRE MOISIE (APRM)  
ASSOCIATION TOURISTIQUE DU NUNAVIK  
ASSOCIATION DES BANQUIERS  
CANADIENS  
AUBERGE SAINT-ANTOINE  
AVENTURE INUKSHUK  
BEAUDIN, BERNARD  
BIODÔME DE MONTRÉAL  
BOUTIQUE SALMO NATURE  
BRASSERIE LABATT  
BURROWS, FRED  
CAMP DE PÊCHE DE LA RIVIÈRE MOISIE  
CANARDS ILLIMITÉS CANADA  
CHLOROPHYLLE  
COMMUNICATION MERCIER  
CONSEIL CANADIEN DE LA FOURRURE  
EDDY LAURENT CHOCOLATIER BELGE  
ÉDITIONS MICHEL QUINTIN  
FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES  
DU NOUVEAU-QUÉBEC  
FÉDÉRATION DES POURVOIRIES  
DU QUÉBEC  
FÉDÉRATION DU SAUMON ATLANTIQUE  
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR  
LE SAUMON ATLANTIQUE (FQSA)  
FIRST AIR  
FORÊT MODÈLE DU BAS-SAINT-LAURENT  
GID DESIGN  
GROUPE RESTOS PLAISIRS  
HORTIPAT  
HYDRO-QUÉBEC  
LES AFFAIRES  
MAISON SIMONS (LA)  
MUSÉE DE LA CIVILISATION DE QUÉBEC  
NAYUMIVIK LANDHOLDING CORPORATION  
NUTRIT YARA CANADA  
POULIOT MERCURE  
POURVOIRIE MOISIE NIPISSIS  
PROJET RESCOURSSE  
QUÉBEC SCIENCE  
RESTAURANT ET TAVERNE MAGNAN  
SEIGNEURIE DU TRITON  
SIAMOIS GRAPHISME  
SOCIÉTÉ DE LA FAUNE  
ET DES PARCS DU QUÉBEC  
SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS  
DE PLEIN AIR DU QUÉBEC (SÉPAQ)  
TILLEY ENDURABLES

### Le comité de vente

BARTHE, MARCEL  
BOUCHARD, ANDRÉ J.  
CÔTÉ, PIERRE  
FORAND, MARYSE  
GAGNON, JACQUES R.  
GAUTHIER, ALAIN  
GAUTHIER, JACQUES  
GUILBERT, ALAIN  
RIENDEAU, JEAN-CLAUDE  
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE  
POUR LE SAUMON ATLANTIQUE (FQSA)

## Activité de Québec, le 10 mars 2004

Sous la co-présidence d'honneur  
de M. Pierre Robitaille,  
premier vice-président, région de l'Est,  
Fédération des caisses Desjardins du  
Québec, de M<sup>me</sup> Sophie Lorain et de  
M. Jean-François Pichette, comédiens.

### Les partenaires majeurs

FÉDÉRATION DES CAISSES  
DESJARDINS DU QUÉBEC  
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT  
DU QUÉBEC  
TOURISME QUÉBEC

### Les commanditaires de l'encan et du tirage et commanditaires en services

AGENCE MICHEL GRAVEL  
ALCAN MÉTAL PRIMAIRE QUÉBEC  
ASSOCIATION  
DE LA RIVIÈRE SAINT-MARGUERITE  
ATELIER DU MOUCHEUR  
ATELIERS APART  
AUBERGE SAINT-ANTOINE  
AVENTURE INUKSHUK  
BIODÔME DE MONTRÉAL  
CAFÉ DU MONDE  
CAFÉ SIROCCO  
CANARDS ILLIMITÉS CANADA  
CENTRE COMMERCIAL PLACE SAINT-FOY  
CLUB DE FOOTBALL ROUGE ET OR  
CONSEIL DES MONTAGNAIS ESSIPIT  
CORPORATION DE GESTION DE LA RIVIÈRE  
À SAUMON DES ESCOUMINS  
CORPORATION DE GESTION DE LA RIVIÈRE  
SAINT-JEAN-SAGUENAY  
CROISIÈRES AML  
E. LAURENT CHOCOLATIER BELGE  
ÉDITIONS MICHEL QUINTIN  
FACULTÉ DE FORESTERIE ET GÉOMATIQUE  
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL  
FÉDÉRATION DU SAUMON ATLANTIQUE  
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE  
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE  
POUR LE SAUMON ATLANTIQUE (FQSA)  
FUMOIR GRIZZLY  
GESTI-FAUNE  
GID DESIGN  
HORTIPAT

KANUK  
LANGLOIS KRONSTROM DESJARDINS  
LATULIPPE  
LCC VINS ET SPIRITUEUX / CLOS DES VIGNES  
LE SOLEIL  
LOEWS LE CONCORDE  
MAISON SIMONS  
MICHELINE SAINT-HILAIRE, PEINTRE  
MOUCHES NEPTUNE  
MUSÉE DE LA CIVILISATION DE QUÉBEC  
MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS  
DU QUÉBEC  
NUTRIT YARA CANADA  
POURVOIRIE LE CHASSEUR  
PROJET RESCOURSSE  
QUÉBEC SCIENCE  
RESTAURANT BISTANGO  
RESTAURANT LAURIE RAPHAËL  
RESTAURANT LE BATIFOL  
RESTAURANT LOUIS-HÉBERT  
RESTAURANT ET TAVERNE MAGNAN  
RESTAURANT VOO-DOO GRILL  
SÉLECT VINS  
SIAMOIS GRAPHISME  
SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA FAUNE  
DE KAMOURASKA  
SOCIÉTÉ DE GESTION  
DE LA RIVIÈRE MATANE  
SOCIÉTÉ DE LA FAUNE  
ET DES PARCS DU QUÉBEC  
SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS  
DE PLEIN AIR DU QUÉBEC (SÉPAQ)  
SOCIÉTÉ DES PARCS DE SCIENCES  
NATURELLES DU QUÉBEC  
TRANSCONTINENTAL INC.

### Le comité de vente

BRISSET DES NOS, JEAN  
CÔTÉ, PIERRE  
CÔTÉ, YVON  
DAMPOUSSE, MICHEL  
DUCHESNE, ANDRÉ, ING. F.  
DUHAIME, GILLES L.  
GAUTHIER, JOHANNÉ, ING. F.  
GAUVIN, JACQUES  
MAILHOT, JEAN-PIERRE  
MOREAU, PIERRE  
SÉGAL, ALEXIS  
THÉRIAULT, FRANCE

### D'authentiques amants de la nature...

Les personnalités suivantes ont généreusement contribué à la promotion de diverses activités de la Fondation :

BEAUDIN, JEAN  
BUSSIÈRES, PASCALE  
DROUIN, RICHARD  
DUBUC, ALAIN  
LAPARÉ, LOUISE  
L'ECUYER, PATRICE  
LORAIN, SOPHIE  
MONAHAN, PIERRE  
PICHETTE, JEAN-FRANÇOIS  
ROBITAILLE, PIERRE

## Les partenaires promoteurs de projets 2003-2004

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR  
DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE  
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES  
FORÊTS PRIVÉES DU BAS-SAINT-LAURENT  
AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF  
DE WOLFE INC.  
AMÉNAGEMENT FORESTIER ET AGRICOLE  
DES SOMMETS INC.  
AMFO  
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE  
DE SAINT-BASILE-DE-PORTRNEUF  
ASSOCIATION CONSERVATION YAMASKA INC.  
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE  
DE LA BATISCAN INC. (ZEC JEANNOTTE)  
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE  
DES NYMPHES INC. (ZEC DES NYMPHES)  
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE  
FLÉCHÉE INC. (ZEC WESSONNEAU)  
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE  
FRÉMONT INC. (ZEC FRÉMONT)  
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE  
PETIT-SAGUENAY-SAINT-SIMÉON INC.  
(ZEC BUTEUX-BAS-SAGUENAY)  
ASSOCIATION DE CHASSEURS  
ET DE PÊCHEURS DE LA RIVIÈRE DUMOINE  
(ZEC DUMOINE)  
ASSOCIATION DE PROTECTION DE LA RIVIÈRE  
MOISIE INC. (ZEC DE LA RIVIÈRE MOISIE)  
ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES DE ZEC  
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (AGZAT)  
ASSOCIATION DES SAUVAGINIERS  
DU NORD DE MONTRÉAL  
ASSOCIATION FAUNIQUE KIPAWA INC.  
(ZEC KIPAWA)  
ASSOCIATION NATURE INC.  
(ZEC CHAPEAU-DE-PAILLE)  
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SAINT-  
CHARLES ET DES MARAIS DU NORD (APEL)  
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION  
DU LAC ARCHAMBAULT  
ASSOCIATION SPORTIVE  
DU GROS-BROCHET INC.  
(ZEC DU GROS-BROCHET)  
ATTENTION FRAGILES  
BEAULIEU, GAUMOND, MERCIER INC.  
CENTRE DE FORMATION AGRICOLE  
DE SAINT-ANSELME  
CENTRE D'INFORMATION  
DE L'ENVIRONNEMENT DE LONGUEUIL  
CENTRE D'INTERPRÉTATION DU MILIEU  
ÉCOLOGIQUE DU HAUT-RICHELIEU  
CHABOT, POMERLEAU ET ASSOCIÉS  
CLUB AGROENVIRONNEMENTAL  
DES ETCHÉMIN  
CLUBS-CONSEILS EN AGROENVIRONNEMENT  
COMITÉ DE BASSIN  
DE LA RIVIÈRE FOUQUETTE

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE  
ET ÉCONOMIQUE DE GODBOUT  
COMITÉ DE RESTAURATION  
DE LA RIVIÈRE ETCHÉMIN  
COMITÉ ZIP ALMA-JONQUIÈRE  
COMITÉ ZIP DU LAC SAINT-PIERRE  
COMPAGNIE DU LAC-SAINT-ANTOINE LTÉE (LA)  
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT  
CHAUDIÈRE-APPALACHES  
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT  
DE LA CAPITALE-NATIONALE  
CONSEILLERS FORESTIERS  
DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC.  
CONSEILLERS FORESTIERS  
DE L'OUTAOUAIS (LES)  
CONSERVATION ACGT INC.  
CONSERVATION DE LA NATURE – QUÉBEC  
CONSULTANTS FORESTIERS PANAXE INC.  
CORPORATION AGRO-FORESTIÈRE  
TRANSCONTINENTALE INC.  
CORPORATION D'AMÉNAGEMENT ET DE  
PROTECTION DE LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE  
CORPORATION DE GESTION  
DES RIVIÈRES DES BOIS-FRANCS  
CORPORATION SORELOISE  
DU PATRIMOINE RÉGIONAL  
CORRIDOR APPALACHIEN  
DOMAINE VIGNEROD INC. (LE)  
DOMTAR INC. –  
APPROVISIONNEMENT EN FIBRES  
ÉCO-NATURE DE L'VAL  
EXPLOS-NATURE  
FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC  
FÉDÉRATION DES TRAPPEURS  
GESTIONNAIRES DU QUÉBEC  
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE  
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE  
DES GESTIONNAIRES DE ZEC  
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE  
POUR LE SAUMON ATLANTIQUE  
FONDATION HÉRITAGE FAUNE  
FORÊT MODÈLE DU BAS-SAINT-LAURENT  
FORUM DE PÊCHE À LA MOUCHE  
QUÉBEC-MARITIMES  
GROUPE DE RECHERCHE ET ÉDUCATION  
SUR LES MAMMIFÈRES MARINS, GREMM  
GROUPE D'INTERVENTION  
POUR LA RESTAURATION DE LA BOYER  
GROUPE FORESTIER INTECH INC.  
GROUPEMENT FORESTIER  
BAIE-DES-CHALEURS  
GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF  
DE SAINT-FRANÇOIS INC.  
GROUPEMENT FORESTIER  
DE KAMOURASKA INC.  
GROUPEMENT FORESTIER  
DE NICOLET-YAMASKA INC.  
GROUPEMENT FORESTIER  
DU HAUT-YAMASKA INC.  
GROUPEMENT FORESTIER DU PONTIAC INC.  
GROUPEMENT FORESTIER ET AGRICOLE  
BEAUCE-SUD INC.

HORIZON MULTIRESSOURCE INC.  
MARCOUX-FILION, HÉLÈNE, INC. F.  
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT  
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES  
DE L'ONTARIO - APPLIED RESEARCH  
AND DEVELOPMENT BRANCH  
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES,  
DE LA FAUNE ET DES PARCS  
MUNICIPALITÉ  
DE NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE  
MUSÉE DE LA NATURE ET DES SCIENCES  
(MUSÉE DU SÉMINAIRE DE SHERBROOKE)  
NATURE-ACTION QUÉBEC  
OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS  
DE LA GATINEAU  
PARC NATIONAL DES GRANDS-JARDINS  
POURVOIRIE DU CLUB BATARAM INC.  
POURVOIRIE LE CHASSEUR  
PRODUCTIONS NOVA MÉDIA  
REGROUPEMENT POUR LA RESTAURATION  
DES TROIS RIVIÈRES PABOS INC.  
(ZEC PABOS)  
RÉSERVE FAUNIQUE ASHUAPMUSHUAN  
RÉSERVE FAUNIQUE DE MASTIGOUCHE  
RÉSERVE FAUNIQUE DE PORTNEUF  
RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES  
RÉSERVE FAUNIQUE  
PORT-CARTIER-SEPT-ÎLES  
SOCIÉTÉ CASCAPÉDIA INC.  
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT, DE CONSERVATION  
ET D'EXPLOITATION RATIONNELLE  
DE LA FAUNE (SACERF) DE LA CROCHE  
SOCIÉTÉ DE CONSERVATION DU CORRIDOR  
NATUREL DE LA RIVIÈRE AU SAUMON  
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES NASKAPIS  
SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE MATANE  
(ZEC DE LA RIVIÈRE-MATANE)  
SOCIÉTÉ DE GESTION DES RESSOURCES  
DU BAS-SAINT-LAURENT  
(ZEC DU BAS-SAINT-LAURENT)  
SOCIÉTÉ DE GESTION DES RIVIÈRES DU  
GRAND GASPÉ INC. (ZEC DE LA RIVIÈRE-  
YORK ET DE LA RIVIÈRE-DARTMOUTH)  
SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS  
DU QUÉBEC  
SOCIÉTÉ DE RESTAURATION  
ET DE GESTION DE LA NOUVELLE INC.  
(ZEC DE LA RIVIÈRE-NOUVELLE)  
SOCIÉTÉ DES PARCS DE SCIENCES  
NATURELLES DU QUÉBEC  
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES  
AGROFORESTIÈRES DE LABELLE INC.  
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION  
DES RESSOURCES DE LA NEIGETTE INC.  
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION  
DES RESSOURCES DE LA VALLÉE INC.  
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE  
DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT  
SOCIÉTÉ MAKIVIK  
SOCIÉTÉ SYLVICOLE  
ARTHABASKA-DRUMMOND  
SOCIÉTÉ SYLVICOLE DE LA HAUTE-GATINEAU

SOCIÉTÉ SYLVICOLE DES LAURENTIDES  
SYLVA CROISSANCE INC.  
SYLVEST INC.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS  
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN  
TECSULT INC.

UNION QUÉBÉCOISE

POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE  
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
UNIVERSITÉ LAVAL  
UNIVERSITÉ MCGILL  
UNIVERSITÉ MCGILL – CAMPUS MCDONALD  
VALIQUETTE, PIERRE, INC. F.  
VILLAGE NORDIQUE DE TASIUAJ  
VILLE DE POHÉNÉGAMOOK  
VISION FORÊT

## Les promoteurs de projets Emplois-nature-jeunesse 2003-2004

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR  
DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE  
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR  
DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES  
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES  
FORÊTS PRIVÉES DU BAS-SAINT-LAURENT  
AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF  
DE WOLFE INC.  
AMÉNAGEMENT FORESTIER ET AGRICOLE  
DES SOMMETS INC.  
AMIS DU MARAIS  
DE LA RIVIÈRE AUX CERISES (LAMRAC)  
ANIMAFaUNE – LE MOULIN DES DÉCOUVERTES  
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT DU LAC NAIRNE INC.  
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SAINT-  
CHARLES ET DES MARAIS DU NORD (APEL)  
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION  
ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DU MONT ROUGEMONT  
ATTENTION FRAGILES  
BASSIN VERSANT SAINT-MAURICE  
CENTRE D'INTERPRÉTATION  
DE BAIE-DU-FEBVRE  
CENTRE DE LA MONTAGNE INC.  
CENTRE RÉCRÉATIF FORESTIER (AFAT)  
CLUB AGRI-DURABLE  
CLUB AGRINOVE INC.  
CLUB AGROENVIRONNEMENTAL AGRI-AVENIR  
CLUB AGROENVIRONNEMENTAL DE L'ESTRIE  
CLUB AGROENVIRONNEMENTAL  
DE LA GASPÉSIE  
CLUB AGROENVIRONNEMENTAL  
DES ETCHÉMINES  
CLUB AGROENVIRONNEMENTAL  
DU SOLEIL LEVANT INC.  
CLUB AGROENVIRONNEMENTAL LA VALLIÈRE  
CLUB AGRO-MOISSON LAC SAINT-LOUIS  
CLUB BÉLAIR MORENCY  
CLUB CONSEIL PROFIT-EAU-SOL  
CLUB CONSERVATION VERT CHER  
CLUB DE GESTION DES SOLS  
DU TÉMISCOUATA  
CLUB DURASOL DRUMMOND INC.  
CLUB KRT ENVIR-O-SOL  
CLUB OPTISOL DE MONTMAGNY  
CLUB SOLS VIVANTS  
CLUB-CONSEIL GESTRIE-SOL  
CLUBS-CONSEILS EN AGROENVIRONNEMENT  
COMITÉ DE BASSIN  
DE LA RIVIÈRE FOUQUETTE  
COMITÉ DE BASSIN VERSANT  
RIVAGE DE LA RIVIÈRE DU MOULIN  
COMITÉ DE GESTION DU BASSIN VERSANT  
DE LA RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS  
COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT  
DE CHICOUTIMI

COMITÉ DE RESTAURATION  
DE LA RIVIÈRE ETCHÉMIN  
COMITÉ DE VALORISATION  
DE LA RIVIÈRE BEAUPORT  
COMITÉ DES CITOYENS  
DE POINTE-FORTUNE INC.  
COMITÉ ZIP CÔTE-NORD DU GOLFE  
COMITÉ ZIP DE LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE  
COMITÉ ZIP SAGUENAY  
CONSEIL DE BASSIN  
DE LA RIVIÈRE AUX ANGLAIS  
CONSEIL DE BASSIN  
DE LA RIVIÈRE DES ESCOUMINS  
CONSEIL DE BASSIN  
DE LA RIVIÈRE MONTMORENCY  
CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE RIMOUSKI  
CONSEIL DE BASSIN  
DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES  
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT  
DE LA CAPITALE-NATIONALE  
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT  
DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE  
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE L'OUTAOUAIS  
CONSERVATION DE LA NATURE –  
RÉGION DU QUÉBEC  
COOPÉRATIVE AGRICOLE DES BEAUX-CHAMPS  
CORPORATION D'AMÉNAGEMENT ET DE  
PROTECTION DE LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE  
CORPORATION DE GESTION CHARMES  
CORPORATION DE GESTION  
DES RIVIÈRES DES BOIS-FRANCS  
CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT  
DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION  
CORPORATION DE RESTAURATION  
DE LA JACQUES-CARTIER INC.  
CORPORATION DU BASSIN VERSANT  
RUISSEAU SAINT-ESPRIT  
CORPORATION DU MARAIS KERGUS  
CORPORATION POUR LA PROMOTION  
DE L'ENVIRONNEMENT  
DE LA RIVIÈRE NICOLET  
CORRIDOR APPALACHIEN  
DURA-CLUB INC.  
ÉCO-NATURE DE LAVAL  
ENTREPRISES AGRICOLES ET FORESTIÈRES  
DE LA PÉNINSULE INC. (LES)  
EXPLORAMA  
EXPLOS-NATURE  
FÉDÉRATION DE L'UPA DE L'ESTRIE  
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CÔTE-DU-SUD  
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MAURICIE  
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LANAUDIÈRE  
FÉDÉRATION DE L'UPA DE SAINT-HYACINTHE  
FÉDÉRATION DE L'UPA  
DU BAS-SAINT-LAURENT  
FÉDÉRATION DE L'UPA  
DU CENTRE-DU-QUÉBEC  
FERTI-CONSEIL RIVE-SUD ET CLUB  
FERTILISATION CHUTES-CHAUDIÈRE  
FORESTERIE SAINT-DONAT INC.  
GROUPE CONSEIL AGRICOLE PIEKOUAGAN



GROUPE DESFOR  
 GROUPE PLANI-RESSOURCES INC.  
 GROUPE POUSSE-VERT  
 GROUPEMENT AGRO-FORESTIER  
 DE LA RISTIGOUCHE INC.  
 GROUPEMENT AGROFORESTIER  
 DE LOTBINIÈRE-MÉGANTIC INC.  
 GROUPEMENT FORESTIER  
 BAIE-DES-CHALEURS  
 GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF  
 DE SAINT-FRANÇOIS INC.  
 GROUPEMENT FORESTIER  
 DE BELLECHASSE-LÉVIS INC.  
 GROUPEMENT FORESTIER  
 DE KAMOURASKA INC.  
 GROUPEMENT FORESTIER  
 DE L'EST DU LAC TÉMISCOUATA INC.  
 GROUPEMENT FORESTIER ET AGRICOLE  
 BEAUCE-SUD INC.  
 HÉRITAGE SAINT-BERNARD  
 NATURE-ACTION QUÉBEC INC.  
 P.A.R.C. BAS-SAINT-LAURENT  
 PARC DE LA RIVIÈRE MITIS  
 PARC NATURE DE POINTE-AUX-OUTARDES  
 PROFORMEN  
 RAPPEL  
 REGROUPEMENT DES SOCIÉTÉS  
 D'AMÉNAGEMENT FORESTIER  
 DU QUÉBEC (RESAM)  
 RÉSEAU D'OR  
 SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT  
 DE LA BAIE LAVALLIÈRE  
 SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE  
 MADAWASKA ET DU LAC TÉMISCOUATA  
 SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT  
 ET DE MISE EN VALEUR DU BASSIN  
 DE LA BATISCAN (SAMBBA)  
 SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION  
 DES RESSOURCES DE LA NEIGETTE INC.  
 SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SYLVICOLE  
 DE ROUSSEAU  
 SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE  
 DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT  
 SOCIÉTÉ DE CONSERVATION  
 DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE  
 SOCIÉTÉ DE CONSERVATION ET  
 D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN  
 DE LA RIVIÈRE CHÂTEAUGUAY (SCABRIC)  
 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
 DE RAGUENEAU  
 SOCIÉTÉ DE MISE EN VALEUR  
 DE LA COMMUNE DE BAIE-DU-FEBVRE  
 SOCIÉTÉ SYLVICOLE DE L'OUTAOUAIS  
 SOCIÉTÉ SYLVICOLE DE LA HAUTE-GATINEAU  
 SOCIÉTÉ SYLVICOLE DES LAURENTIDES INC.  
 STRATÉGIES SAINT-LAURENT  
 SYNDICAT DES PRODUCTEURS  
 DE BOIS DE L'ESTRIE  
 SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS  
 DE LA BEAUCE  
 UNION QUÉBÉCOISE  
 POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

## Les promoteurs de projets Pêche en herbe 2003-2004

64<sup>e</sup> COLONIE SAINTE-ROSE  
 AILES VERTES DE CAP-TOURMENTE (LES)  
 ASSISTANCE D'ENFANTS EN DIFFICULTÉ  
 ASSOCIATION AMATEURS  
 CHASSE ET PÊCHE PAPINEAU  
 ASSOCIATION ATHLÉTIQUE ET SOCIALE  
 HULL-VOLANT  
 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE  
 DE LAC-DU-CERF  
 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE  
 DE LAC-MÉGANTIC  
 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE VAL-D'OR  
 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE  
 ET CONSERVATION DE DESBIENS INC.  
 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE  
 LES RIVERAINS DE CHAMBLY, CARIGNAN,  
 RICHELIEU, SAINT-MATHIAS  
 ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE  
 DE LA SARRE INC.  
 ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE  
 CHICOUTIMI JEUNESSE  
 ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE  
 DE CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
 ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE  
 DE GALLICHAN  
 ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE  
 DE LA MITIS INC.  
 ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE  
 DE PLESSISVILLE INC.  
 ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE  
 DE SAINTE-JULIE  
 ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE  
 DE SAINT-ROMAIN  
 ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE  
 DES EMPLOYÉS DE VILLE DE LAVAL  
 ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE  
 SAINT-BASILE-DE-PORTRNEUF INC.  
 ASSOCIATION DE LOISIR, PLEIN AIR,  
 CHASSE ET PÊCHE BASELEY INC.  
 ASSOCIATION DE PLEIN AIR, CHASSE  
 ET PÊCHE MAISON-DE-PIERRE INC.  
 ASSOCIATION DE PROTECTION  
 DE LA RIVIÈRE MOISIE  
 ASSOCIATION DES AGENTS DE CONSERVATION  
 DE LA FAUNE DE L'ESTRIE INC.  
 ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS  
 DE L'ESTRIE (ACPE)  
 ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS  
 DE MONTRÉAL SAINTE-MARIE INC.  
 ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS  
 DE ROUYN-NORANDA INC.  
 ASSOCIATION DES PÊCHEURS SPORTIFS  
 DES LACS SAINT-LOUIS  
 ASSOCIATION LOISIRS, CHASSE ET PÊCHE  
 DU TERRITOIRE LIBRE.  
 SECTEUR PIED-DES-MONTS  
 ASSOCIATION LOUISE-GOSFORD  
 ASSOCIATION LPFQ LES BONS AMIS INC.  
 ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE  
 L'ENVIRONNEMENT DU LAC DES FRANÇAIS  
 ASSOCIATION SPORTIVE CHASSE ET PÊCHE  
 BAIE-DES-CHALEURS

ASSOCIATION SPORTIVE CHASSE ET PÊCHE  
 SAINTE-CLOTILDE  
 ASSOCIATION SPORTIVE D'ALEMBERT  
 ASSOCIATION SPORTIVE  
 DES PETITS LACS INC.  
 BASE DE PLEIN AIR PERCE-NEIGE  
 CAMP MARISTE  
 CAMP QUATRE-SAISONS  
 CANARDS ILLIMITÉS CANADA  
 CHAMBRE DE COMMERCE DE RAWDON  
 CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINTE-ADÈLE  
 CHEVALIERS DE COLOMB DE BLACK-LAKE  
 CLUB CHASSE ET PÊCHE D'AMOS  
 CLUB CHASSE ET PÊCHE D'ARGENTEUIL  
 CLUB CHASSE ET PÊCHE  
 DE VAL-DES-BOIS / BOWMAN  
 CLUB CHASSE ET PÊCHE  
 DES FRONTIÈRES 1985 INC.  
 CLUB CHASSE ET PÊCHE SENNETERRE  
 CLUB CHASSE PÊCHE DONNAONA  
 CLUB DE CONSERVATION, DE CHASSE  
 ET DE PÊCHE MEMPHRÉMAGOG INC.  
 CLUB ÉPERLAN  
 CLUB KIWANIS DE CHIBOUGAMAU INC.  
 CLUB OPTIMISTE DE LAC-DES-AIGLES  
 CLUB OPTIMISTE SAINT-CHARLES  
 DE LONGUEUIL  
 CLUB RICHELIEU  
 COMITÉ D'ENVIRONNEMENT  
 DU LAC ROXTON INC.  
 COMITÉ D'HYGIÈNE ET D'AMÉNAGEMENT  
 DES RIVIÈRES MAGOG ET SAINT-FRANÇOIS  
 (CHARMES)  
 COMITÉ DE BASSIN VERSANT  
 DE LA RIVIÈRE KAMOURASKA  
 COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT  
 DE CHICOUTIMI  
 COMITÉ DE RESTAURATION  
 DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN (CRRE)  
 COMITÉ DE VALORISATION  
 DE LA RIVIÈRE BEAUPORT  
 COMITÉ DES CITOYENS DE POINTE-FORTUNE  
 COMITÉ DES LOISIRS SAINTE-MONIQUE  
 COMITÉ RÉCRÉATIF DE LA RIVIÈRE LACHIGAN  
 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-  
 ÉCONOMIQUE DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY  
 CORPORATION DE GESTION DE LA RIVIÈRE  
 À SAUMON DES ESCOUMINS  
 CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT  
 DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION (CARA)  
 CORPORATION DES LOISIRS DE CHAPAI  
 CORPORATION DES SCOUTS DE WARWICK  
 ET ARTHABASKA  
 CORPORATION DU MOULIN BERNIER  
 CORPORATION MUNICIPALE DE VILLE  
 POHÉNÉGAMOOK  
 CORPORATION POUR LA PROTECTION  
 DE L'ENVIRONNEMENT À MIRABEL  
 (CPM) INC.  
 CORPORATION RIVERAINE DU LAC MORIN  
 DOMAINE DE L'AMITIÉ  
 ÉCOLE ALPHA CSSMI  
 ÉCOLE DE L'ÉTINCELLE  
 ÉCOLE DU SUD DE LA BEAUCE  
 ÉCOLE DU VALLON  
 ÉCOLE GEORGES-GAUVIN  
 ÉCOLE POLYVALENTE D'IBERVILLE

ÉCOLE PRIMAIRE PRIMEVÈRES  
 ÉCOLE SECONDAIRE GUILLAUME-COUTURE  
 ÉCOLE TROIS-SAISONS / TOURNESOL  
 ENVIRONNEMENT PLEIN AIR  
 CHASSE PÊCHE INC.  
 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE  
 FESTIVAL DE LA TRUITE MOUCHETÉE  
 DE SAINT-ALEXIS  
 FESTIVAL PRINTANIER  
 DE SAINTE-GENEVIÈVE INC.  
 FLÈCHE BRISÉE DE WINDSOR / RÉGION (LA)  
 FONDATION DU PARC LESLIE  
 INTRÉPIDES DES DEUX-MONTAGNES  
 LOISIRS DE SAINT-PIE INC. (LES)  
 MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIE  
 MUNICIPALITÉ DESHAWVILLE  
 ORDRE DES CHEVALIERS DE SAINT-HUBERT  
 ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS  
 (OPP) DE SAINT-HUBERT  
 PARC MARIE-VICTORIN INC.  
 PAVILLON L'ÉLAN  
 PÊCHE EN VILLE (1994) INC.  
 POINT DE MIRE, MAISON DES JEUNES  
 RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC RÉGIONAL  
 DE LA RIVIÈRE DU NORD  
 REGROUPEMENT DES CHASSEURS  
 ET PÊCHEURS DE LA MRC DE L'AMIANTE  
 RUES PRINCIPALES SAINT-ROMUALD INC.  
 SCOUTS 17<sup>e</sup> MEUTE DES NUITS COURAGEUSES  
 DE LA PAROISSE SAINTE-MARIA-GORETTI  
 SCOUTS 43<sup>e</sup> DISRAËLI  
 SCOUTS DISTRICT DU CUIVRE  
 SCOUTS DISTRICT ESTRIE - GROUPE 10<sup>e</sup>  
 FLEURIMONT - 10<sup>e</sup> MEUTE LES AIGLES  
 SCOUTS SAINTS-MARTYRS VICTORIAVILLE  
 SCOUTS TÉMISCOUATA  
 SEIGNEURIE DU TRITON  
 SOCIÉTÉ BEAUCERONNE  
 DE GESTION FAUNIQUE INC.  
 SOCIÉTÉ D'ANIMATION  
 DE LA PROMENADE BELLERIVE  
 SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA  
 RIVIÈRE-AUX-SABLES JONQUIÈRE INC.  
 SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS  
 DU QUÉBEC  
 TERRITOIRE MAR-RIN INC.  
 TERRITOIRE POPULAIRE CHENIER INC.  
 TOURNOI DE PÊCHE SPORTIVE ET FAMILIALE  
 DE DRUMMONDVILLE INC.  
 TROUPE ÉCLAIREURS CARCAJOU,  
 SAINT-PIERRE-CHANEL, HULL  
 VILLE DE HUDSON  
 VILLE DE LA TUQUE  
 VILLE DE MONTMAGNY -  
 SERVICE DES LOISIRS  
 VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
 VILLE DE ROUYN-NORANDA  
 VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS  
 VILLE DE SAINT-GEORGES -  
 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE  
 VILLE DE SHAWINIGAN

La fondation de la faune du Québec est jumelée à l'association de préfiguration pour la création de la fondation saumon, dont le siège social est situé en Haute-Loire, France.

## Les autres partenaires

Plusieurs organismes apportent une aide très importante à la Fondation dans ses projets de protection d'habitats fauniques en acceptant d'aménager, de gérer et de surveiller les sites qu'elle a acquis ou en acceptant d'en devenir propriétaires :

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE  
 DU BAS-SAGUENAY  
 ASSOCIATION POUR LA PROTECTION  
 DE L'ENVIRONNEMENT  
 DU LAC SAINT-CHARLES INC.  
 CANARDS ILLIMITÉS CANADA  
 CENTRE D'INTERPRÉTATION DES BATTURES  
 ET DE RÉHABILITATION DES OISEAUX  
 DE SAINT-FULGENCE INC.  
 CORPORATION DE GESTION  
 DU PETIT MARAIS DE SAINT-GÉDÉON INC.  
 CORPORATION HÉRITAGE  
 SAINT-BERNARD INC.  
 REGROUPEMENT DES SAUVAGINIERS  
 DU LAC SAINT-PIERRE  
 SOCIÉTÉ CANADIENNE  
 POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE -  
 DIVISION DU QUÉBEC INC.  
 SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT  
 DE BAIE LAVALLIÈRE INC.  
 SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT, DE RÉCRÉATION  
 ET DE CONSERVATION DE L'ENVIRON-  
 NEMENT DU LAC SAINT-PIERRE INC.  
 SOCIÉTÉ DE CONSERVATION  
 DE SAINT-BARTHÉLEMY  
 ET SAINT-JOSEPH-DE-MASKINONGÉ INC.  
 SOCIÉTÉ DE CONSERVATION,  
 D'INTERPRÉTATION ET DE RECHERCHE  
 DE BERTHIER ET SES ÎLES INC.  
 SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA FAUNE  
 DE KAMOURASKA INC.  
 SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE  
 DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT INC.  
 SOCIÉTÉ PROVANCHER D'HISTOIRE  
 NATURELLE DU CANADA INC.  
 VILLE DE BEAUPRÉ  
 VILLE DE BOUCHERVILLE  
 VILLE DE CHÂTEAUGUAY

Les agences régionales suivantes participent au programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie (PAAR) en assurant le suivi auprès des conseillers forestiers et en versant une contribution financière par l'entremise de leur programme d'aide à la forêt privée :

AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE  
 AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS  
 AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR  
 DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE  
 AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR  
 DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE  
 AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR  
 DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE  
 AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR  
 DES FORÊTS PRIVÉES DES LAURENTIDES  
 AGENCE RÉGIONALE  
 DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES  
 DU BAS-SAINT-LAURENT  
 AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR  
 DES FORÊTS PRIVÉES OUTAOUAISES

Les ordres et regroupements professionnels suivants se sont associés à la Fondation afin de reconnaître et d'encourager la relève en matière de protection des habitats. Ainsi, depuis 2002, trois bourses d'étude d'une valeur respective de 10 000 \$ sont remises annuellement aux meilleurs étudiants québécois de leur discipline :

ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUÉBEC  
 ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC  
 ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS  
 DU QUÉBEC



## Rapport de la direction

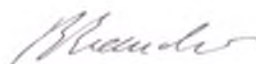
Les états financiers de la Fondation de la faune du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Fondation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Fondation conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Le président-directeur général,



Bernard Beaudin  
Sainte-Foy, le 27 mai 2004

## Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Fondation de la faune du Québec au 31 mars 2004 et l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,



Doris Paradis, FCA  
Québec, le 27 mai 2004

# Résultats et évolution des soldes de fonds

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

|                                                                         | Fonds de fonctionnement |                     | Fonds des immobilisations |                     | Total               |                     |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------|---------------------|---------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
|                                                                         | 2004                    | 2003                | 2004                      | 2003                | 2004                | 2003                |
| <b>PRODUITS</b>                                                         |                         |                     |                           |                     |                     |                     |
| Contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage | 3 014 059 \$            | 2 987 532 \$        | - \$                      | - \$                | 3 014 059 \$        | 2 987 532 \$        |
| Contributions gouvernementales aux programmes d'emplois                 | 1 820 108               | 164 875             | -                         | -                   | 1 820 108           | 164 875             |
| Collectes de fonds (note 3)                                             | 758 611                 | 639 599             | -                         | -                   | 758 611             | 639 599             |
| Autres contributions (note 3)                                           | 341 116                 | 388 279             | 208 655                   | 21 573              | 549 771             | 409 852             |
| Intérêts                                                                | 100 897                 | 58 395              | 6 814                     | 5 387               | 107 711             | 63 782              |
|                                                                         | <u>6 034 791</u>        | <u>4 238 680</u>    | <u>215 469</u>            | <u>26 960</u>       | <u>6 250 260</u>    | <u>4 265 640</u>    |
| <b>CHARGES (note 4)</b>                                                 |                         |                     |                           |                     |                     |                     |
| Coût des projets fauniques                                              | 2 993 241               | 3 121 797           | 66 394                    | 62 527              | 3 059 635           | 3 184 324           |
| Coût des projets de création d'emplois                                  | 1 827 758               | 152 931             | -                         | -                   | 1 827 758           | 152 931             |
| Frais de collectes de fonds                                             | 520 960                 | 461 315             | -                         | -                   | 520 960             | 461 315             |
| Frais d'administration                                                  | 505 971                 | 487 386             | -                         | -                   | 505 971             | 487 386             |
|                                                                         | <u>5 847 930</u>        | <u>4 223 429</u>    | <u>66 394</u>             | <u>62 527</u>       | <u>5 914 324</u>    | <u>4 285 956</u>    |
| <b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>             | 186 861                 | 15 251              | 149 075                   | (35 567)            | 335 936             | (20 316)            |
| <b>SOLDES DE FONDS AU DÉBUT</b>                                         | 1 265 529               | 1 300 278           | 2 465 601                 | 2 451 168           | 3 731 130           | 3 751 446           |
| Transferts interfonds                                                   | (25 000)                | (50 000)            | 25 000                    | 50 000              | -                   | -                   |
| <b>SOLDES DE FONDS À LA FIN</b>                                         | <u>1 427 390 \$</u>     | <u>1 265 529 \$</u> | <u>2 639 676 \$</u>       | <u>2 465 601 \$</u> | <u>4 067 066 \$</u> | <u>3 731 130 \$</u> |

# Bilan

au 31 mars 2004

|                                            | 2004                       |                              | 2003         |
|--------------------------------------------|----------------------------|------------------------------|--------------|
|                                            | Fonds de<br>fonctionnement | Fonds des<br>immobilisations | Total        |
| <b>ACTIF</b>                               |                            |                              |              |
| <b>À court terme</b>                       |                            |                              |              |
| Encaisse                                   | 21 232 \$                  | 7 543 \$                     | 28 775 \$    |
| Dépôts à terme (taux moyen de 4,98 %)      | 1 319 873                  | 352 146                      | 1 672 019    |
| Débiteurs (note 5)                         | 302 890                    | 4 546                        | 307 436      |
| Intérêts courus                            | 60 826                     | 4 586                        | 65 412       |
| Stocks                                     | 42 439                     | -                            | 42 439       |
| Frais payés d'avance                       | 19 452                     | 9 405                        | 28 857       |
|                                            | 1 766 712                  | 378 226                      | 2 144 938    |
| <b>Placements (note 6)</b>                 | 400 000                    | -                            | 400 000      |
| <b>Immobilisations (note 7)</b>            | 119 415                    | 2 265 950                    | 2 385 365    |
|                                            | 2 286 127 \$               | 2 644 176 \$                 | 4 930 303 \$ |
| <b>DÉPÔTS - PROJETS FAUNIQUES (note 8)</b> |                            |                              |              |
| <b>PASSIF</b>                              |                            |                              |              |
| <b>À court terme</b>                       |                            |                              |              |
| Découvert bancaire                         | - \$                       | - \$                         | - \$         |
| Créditeurs et frais courus                 | 448 163                    | 4 500                        | 452 663      |
| Contributions reportées (note 9)           | 406 751                    | -                            | 406 751      |
| Produits reportés                          | 3 823                      | -                            | 3 823        |
|                                            | 858 737                    | 4 500                        | 863 237      |
| <b>SOLDES DE FONDS :</b>                   |                            |                              |              |
| Investis en immobilisations                | 119 415                    | 2 265 950                    | 2 385 365    |
| Réservés à des partenaires (note 10)       | 98 075                     | -                            | 98 075       |
| Affectations à des projets fauniques :     |                            |                              |              |
| Solde engagé (note 11)                     | 1 209 900                  | 254 193                      | 1 464 093    |
| Solde disponible                           | -                          | 119 533                      | 119 533      |
|                                            | 1 427 390                  | 2 639 676                    | 4 067 066    |
|                                            | 2 286 127 \$               | 2 644 176 \$                 | 4 930 303 \$ |

**ENGAGEMENTS (note 12)**

**POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

*Chantal Gauthier*

*André Robitaille*

# Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

|                                                                                    | 2004                       |                              |              | 2003         |
|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|------------------------------|--------------|--------------|
|                                                                                    | Fonds de<br>fonctionnement | Fonds des<br>immobilisations | Total        | Total        |
| <b>Activités d'exploitation</b>                                                    |                            |                              |              |              |
| <b>Rentrées de fonds</b>                                                           |                            |                              |              |              |
| Contributions - utilisateurs, partenaires,<br>clients et membres                   | 3 899 845 \$               | 3 127 \$                     | 3 902 972 \$ | 3 728 215 \$ |
| Contributions gouvernementales                                                     | 2 416 473                  | 205 709                      | 2 622 182    | 627 752      |
| Intérêts reçus                                                                     | 82 770                     | 6 352                        | 89 122       | 66 616       |
| <b>Sorties de fonds</b>                                                            |                            |                              |              |              |
| Contributions aux projets                                                          | (4 065 355)                | -                            | (4 065 355)  | (2 695 639)  |
| Fournisseurs et membres du personnel                                               | (1 601 982)                | (62 406)                     | (1 664 388)  | (1 633 086)  |
| Intérêts versés                                                                    | (4 231)                    | -                            | (4 231)      | (2 239)      |
| Flux de trésorerie provenant des<br>activités d'exploitation                       | 727 520                    | 152 782                      | 880 302      | 91 619       |
| <b>Activités d'investissement</b>                                                  |                            |                              |              |              |
| Flux de trésorerie utilisés<br>pour les activités d'investissement :               |                            |                              |              |              |
| Acquisitions d'immobilisations                                                     | (16 268)                   | (10 757)                     | (27 025)     | (20 812)     |
| <b>Activités de financement</b>                                                    |                            |                              |              |              |
| Flux de trésorerie provenant des (utilisés<br>pour les) activités de financement : |                            |                              |              |              |
| Transfert interfonds                                                               | (25 000)                   | 25 000                       | -            | -            |
| Augmentation des espèces<br>et quasi-espèces                                       | 686 252                    | 167 025                      | 853 277      | 70 807       |
| Espèces et quasi-espèces au début                                                  | 654 853                    | 192 664                      | 847 517      | 776 710      |
| Espèces et quasi-espèces à la fin *                                                | 1 341 105 \$               | 359 689 \$                   | 1 700 794 \$ | 847 517 \$   |

\* Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse (découvert bancaire) et les dépôts à terme.

# Notes complémentaires

31 mars 2004

## 1. Constitution, fonctions et financement

La Fondation de la faune du Québec, corporation sans but lucratif instituée par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chapitre C-61.1) a pour fonctions de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

La Fondation est reconnue comme étant un organisme de bienfaisance en vertu des lois sur le revenu provincial et fédéral, elle n'est pas assujettie aux impôts.

Une contribution pour le financement de la Fondation, dont le montant est fixé par règlement du gouvernement, est perçue et versée à la Fondation par la Société de la faune et des parcs du Québec sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage vendus.

## 2. Conventions comptables

Les états financiers de la Fondation ont été préparés par la direction de la Fondation selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Le fonds de fonctionnement rend compte des opérations courantes de la Fondation.

Le fonds des immobilisations rend compte des opérations afférentes aux acquisitions de terrains, de droits d'aménagement et d'équipements à des fins de protection des habitats fauniques. L'actif net du fonds est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour la Fondation ou pour des tiers et au paiement des frais afférents. Ces immobilisations ne peuvent être aliénées, en tout ou en partie, sans l'accord des partenaires qui ont contribué à leur acquisition. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

### Constatation des apports

Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de produits du fonds de fonctionnement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

## 3. Collectes de fonds et autres contributions

Les apports et les intérêts affectés aux immobilisations sont constatés à titre de produits du fonds des immobilisations.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont souscrits.

### Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

### Immobilisations

**Équipements** - Les équipements sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux de 20 et 33 1/3 %.

**Œuvres d'art** - Les œuvres d'art, constituées principalement de tableaux fauniques, sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit ou en contrepartie de services rendus, lesquelles sont comptabilisées, à la date d'acquisition, à leur valeur marchande estimative. Elles ne sont pas amorties.

**Terrains** - Les terrains sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux reçus à titre gratuit qui sont comptabilisés, à la date d'acquisition, à leur valeur marchande estimative ou à une valeur basée sur leur évaluation municipale.

**Droits d'aménagement** - Les droits d'aménagement détenus en vertu d'actes de servitude faunique sont comptabilisés au coût et ils ne sont pas amortis.

### Espèces et quasi-espèces

La politique de l'entité consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces l'encaisse, le découvert bancaire et les dépôts à terme facilement convertibles à court terme, en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

### Régimes de retraite

La Fondation participe aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées. N'ayant pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées, la Fondation applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.

|                                | 2004               |                      |                   | 2003                |
|--------------------------------|--------------------|----------------------|-------------------|---------------------|
|                                | Collectes de fonds | Autres contributions |                   | Total               |
|                                |                    | Fonctionnement       | Immobilisations   |                     |
| Gouvernements et municipalités | 80 222 \$          | 188 279 \$           | 205 309 \$ *      | 473 810 \$          |
| Entreprises                    | 379 369            | 9 500                | -                 | 388 869             |
| Particuliers                   | 233 318            | 44 735               | -                 | 278 053             |
| Fondations et OSBL             | 65 702             | 98 602               | 3 346             | 167 650             |
|                                | <u>758 611 \$</u>  | <u>341 116 \$</u>    | <u>208 655 \$</u> | <u>1 308 382 \$</u> |
|                                |                    |                      |                   | <u>1 049 451 \$</u> |

\* Comprend un montant de 200 000 \$ réservé pour l'acquisition de milieux naturels à Québec

## 4. Charges

## FONDS DE FONCTIONNEMENT

|                                                 | 2004                | 2003                |
|-------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Coûts des projets fauniques</b>              |                     |                     |
| Contributions :                                 |                     |                     |
| Projets de partenaires relatifs aux habitats    | 1 849 296 \$        | 1 914 786 \$        |
| Projets de la Fondation relatifs aux habitats * | 68 715              | 97 281              |
| Projets relatifs à la pêche et à la relève **   | 498 604             | 570 958             |
| Traitements et avantages sociaux                | 474 135             | 456 991             |
| Honoraires professionnels                       | 10 621              | 280                 |
| Achat de biens                                  | 7 320               | -                   |
| Déplacements                                    | 9 616               | 11 817              |
| Réunions, congrès et perfectionnement           | 3 582               | 7 441               |
| Publicité et promotion                          | 60 176              | 51 168              |
| Impression et frais de bureau                   | 8 097               | 8 154               |
| Mobilier et équipement                          | 623                 | 738                 |
| Amortissement des immobilisations               | 2 456               | 2 107               |
| Autres                                          | -                   | 76                  |
|                                                 | <u>2 993 241 \$</u> | <u>3 121 797 \$</u> |
| <b>Coûts des projets de création d'emplois</b>  |                     |                     |
| Subventions salariales                          | 1 820 108 \$        | 151 320 \$          |
| Subventions à la formation                      | -                   | 1 611               |
| Autres dépenses                                 | 7 650               | -                   |
|                                                 | <u>1 827 758 \$</u> | <u>152 931 \$</u>   |
| <b>Frais de collectes de fonds</b>              |                     |                     |
| Traitements et avantages sociaux                | 229 841 \$          | 217 111 \$          |
| Honoraires professionnels                       | 15 382              | 8 850               |
| Commissions et redevances                       | 34 072              | 45 912              |
| Achat de biens                                  | 43 175              | 46 698              |
| Déplacements                                    | 15 044              | 20 460              |
| Réunions, congrès et perfectionnement           | 17 826              | 11 029              |
| Repas / Événements-bénéfice                     | 35 516              | 11 951              |
| Publicité et promotion                          | 86 078              | 68 666              |
| Impression et frais de bureau                   | 22 070              | 20 439              |
| Mobilier et équipement                          | 624                 | 252                 |
| Amortissement des immobilisations               | 2 838               | 2 451               |
| Autres                                          | 18 494              | 7 496               |
|                                                 | <u>520 960 \$</u>   | <u>461 315 \$</u>   |
| <b>Frais d'administration</b>                   |                     |                     |
| Traitements et avantages sociaux                | 347 789 \$          | 329 855 \$          |
| Honoraires professionnels                       | -                   | 270                 |
| Déplacements                                    | 16 484              | 17 918              |
| Réunions, congrès et perfectionnement           | 3 905               | 4 366               |
| Publicité et promotion                          | 11 224              | 10 333              |
| Loyer                                           | 83 405              | 81 126              |
| Impression et frais de bureau                   | 23 057              | 28 404              |
| Mobilier et équipement                          | 3 647               | 2 113               |
| Amortissement des immobilisations               | 5 121               | 3 743               |
| Autres                                          | 11 339              | 9 258               |
|                                                 | <u>505 971 \$</u>   | <u>487 386 \$</u>   |

## FONDS DES IMMOBILISATIONS

|                                                     | 2004             | 2003             |
|-----------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Coûts des projets fauniques</b>                  |                  |                  |
| Contributions :                                     |                  |                  |
| Projets d'acquisitions et de protection de terrains | - \$             | 250 \$           |
| Don de terrains                                     | -                | -                |
| Aide aux gestionnaires de sites protégés            | -                | -                |
| Frais indirects :                                   |                  |                  |
| Traitements et avantages sociaux                    | 24 529           | 23 836           |
| Honoraires professionnels                           | 14 315           | 8 063            |
| Publicité et promotion                              | 6 692            | 6 255            |
| Gestion de terrains                                 | 17 033           | 23 013           |
| Déplacements et autres                              | 3 825            | 1 110            |
|                                                     | <u>66 394 \$</u> | <u>62 527 \$</u> |

## 5. Débiteurs

Les débiteurs incluent un montant de 78 679 \$ (2003 : 89 380 \$) à recevoir de ministères et organismes du gouvernement du Québec.

## 6. Placements

Les placements sont présentés au coût. Ces dépôts à terme ont des échéances qui s'échelonnent du 12 juin 2004 au 12 juin 2007 et portent intérêts à des taux variant de 3,16 % à 6,35 % (taux moyen de 5 %).

\* Ce poste inclut des honoraires professionnels de 13 770 \$ (2003 : 48 658 \$).

\*\* Un montant de 13 192 \$ relatif à l'achat de cannes à pêche ainsi qu'un revenu correspondant n'ont pas été présentés en 2004 (2003 : - \$).

## 7. Immobilisations

|                           | 2004         |                      | 2003         |
|---------------------------|--------------|----------------------|--------------|
|                           | Coût         | Amortissement cumulé | Net          |
| Fonds de fonctionnement   |              |                      |              |
| Équipements               | 82 243 \$    | 64 383 \$            | 17 860 \$    |
| Œuvres d'art              | 101 555      | -                    | 101 555      |
|                           | 183 798      | 64 383               | 119 415      |
| Fonds des immobilisations |              |                      |              |
| Équipements               | 6 568        | 6 568                | -            |
| Terrains                  | 2 181 950    | -                    | 2 181 950    |
| Droits d'aménagement      | 84 000       | -                    | 84 000       |
|                           | 2 272 518    | 6 568                | 2 265 950    |
|                           | 2 456 316 \$ | 70 951 \$            | 2 385 365 \$ |

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 10 851 \$ (2003 : 8 301 \$)

## 8. Dépôts - Projets fauniques

La Fondation est dépositaire de fonds pour le compte d'organismes pour des projets spécifiques pour lesquels elle n'est pas impliquée. Le solde de ces fonds constitués d'encaisse, de dépôts à terme, d'intérêts courus et les opérations afférentes ne sont pas inclus aux états financiers de la Fondation.

|                                     | 2004         | 2003         |
|-------------------------------------|--------------|--------------|
| Solde de fonds au début             | 1 452 466 \$ | 1 572 671 \$ |
| Dépôts et intérêts reçus            | 556 338      | 635 221      |
| Déboursés et frais d'administration | (884 483)    | (742 142)    |
| Diminution des intérêts courus      | (17 044)     | (13 284)     |
| Solde de fonds à la fin             | 1 107 277 \$ | 1 452 466 \$ |

## 9. Contributions reportées

Les contributions reportées présentent les sommes reçues du Fonds Jeunesse Québec, programme qui a débuté en juin 2003, et des autres partenaires qui sont destinées à couvrir des charges futures. Les variations survenues dans les soldes de contributions reportées sont les suivantes :

|                                                      | 2004                  |           | 2003        |
|------------------------------------------------------|-----------------------|-----------|-------------|
|                                                      | Fonds Jeunesse Québec | Autres    | Total       |
| Solde au début                                       | - \$                  | 91 503 \$ | 138 146 \$  |
| Contributions de l'exercice                          | 2 176 176             | 69 370    | 2 245 546   |
| Montants constatés à titre de produits de l'exercice | (1 820 108)           | (110 190) | (1 930 298) |
| Solde à la fin                                       | 356 068 \$            | 50 683 \$ | 406 751 \$  |

## 10. Réservés à des partenaires

La Fondation a conclu avec la Société de la faune et des parcs du Québec une entente de gestion de fonds dédiés dans le cadre de laquelle elle a reçu des contributions pour la réalisation de projets d'habitats. Conformément à cette entente, les sommes reçues de contributeurs et non affectées pour la réalisation de projets demeurent réservées pour le partenaire bénéficiaire de l'entente.

## 11. Affectations à des projets fauniques

### Fonds de fonctionnement

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 2 672 939 \$ à titre d'aide financière pour différents projets fauniques, engagements dont la répartition future est la suivante :

|                       |                     |
|-----------------------|---------------------|
| 2005                  | 1 710 018 \$        |
| 2006                  | 758 421             |
| 2007                  | 151 500             |
| 2008 et subséquemment | 53 000              |
|                       | <u>2 672 939 \$</u> |

Au 31 mars 2004, les contrats d'aide financière signés étaient de 1 835 249 \$ du montant total engagé.

La Fondation a affecté 1 209 900 \$ pour pourvoir à ses engagements.

### Fonds des immobilisations

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 254 193 \$ pour l'acquisition de terrains à vocation faunique en 2005.

## 12. Engagements

La Fondation est engagée par un bail à long terme, échéant le 30 novembre 2005, pour des locaux administratifs. Ce bail comporte une option de renouvellement de cinq ans. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

|      |                   |
|------|-------------------|
| 2005 | 82 175            |
| 2006 | 54 783            |
|      | <u>136 958 \$</u> |

## 13. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Fondation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Fondation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

## 14. Avantages sociaux futurs

### Régime de retraite

Les membres du personnel de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime interentreprises est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Fondation imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 35 876 \$ (2003 : 37 721 \$). Les obligations de la Fondation envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

## 15. Instruments financiers

### Emprunt bancaire

Au 31 mars 2004, la Fondation disposait d'une marge de crédit bancaire de 500 000 \$ renouvelable annuellement. La marge de crédit est garantie par les placements. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel diminué de 1 %.

### Juste valeur

La valeur marchande des placements est de 413 646 \$ au 31 mars 2004 (2003 : 415 240 \$).

La juste valeur des autres instruments financiers est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

## 16. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2003 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

# Code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs de la Fondation de la faune du Québec

## Préambule

La Fondation de la faune du Québec (Fondation) a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Ce rôle découle du chapitre V de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q. c. C-61.1).

L'exercice de cette mission exige de ses administrateurs qu'ils adhèrent aux valeurs de gestion qu'elle s'est donnée et qu'ils s'engagent à en favoriser le respect. À titre d'administrateurs publics, leur action doit de plus être guidée par des principes d'éthique et des règles de déontologie propres à assurer et à préserver la confiance des citoyens envers la Fondation de la faune du Québec.

Le but de ce code d'éthique et de déontologie est donc de préserver la réputation d'intégrité, d'objectivité et d'impartialité de la Fondation en établissant à l'intention de ses administrateurs des règles en matière de conduite, de conflit d'intérêts, de confidentialité et d'équité.

## Section 1 – Définitions

1.1 Dans le présent code d'éthique et de déontologie, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ou les expressions suivantes signifient :

- Fondation : la Fondation de la faune du Québec ;
- conseil : le conseil d'administration de la Fondation ;
- membre du conseil d'administration : personne nommée par le gouvernement au conseil d'administration de la Fondation, y compris le président-directeur général de la Fondation qui siège d'office au conseil d'administration ;
- administrateur : un membre du conseil d'administration de la Fondation ;
- conflit d'intérêts : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts de la Fondation ou de ses membres, de même que toute situation qui est susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Fondation ;
- personne liée : des particuliers unis par les liens du sang, de l'adoption, du mariage ou qui vivent maritalement depuis au moins un an, de même que toute corporation, Fondation ou autre entité dans laquelle l'administrateur ou ses proches détiennent un intérêt déterminant.

## Section 2 – Champ d'application et interprétation

- 2.1 Les dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'appliquent aux administrateurs de la Fondation.
- 2.2 Le code d'éthique et de déontologie n'est pas un substitut à toutes dispositions législatives, réglementaires ou déontologiques applicables aux administrateurs de la Fondation, y compris celles prévues dans le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.
- 2.3 Le code d'éthique et de déontologie n'exclut d'aucune façon l'élaboration de directives ou de règles additionnelles relatives à certains secteurs d'activités ou à certaines situations plus spécifiques.

## Section 3 – Devoirs de gestion

- 3.1 L'administrateur doit agir avec prudence et réserve dans l'exécution de ses fonctions et faire preuve de responsabilité à titre de gestionnaire.

- 3.1.1 L'administrateur doit faire preuve de prudence, de rigueur et d'indépendance, dans le meilleur intérêt de la Fondation.
- 3.1.2 La conduite d'un administrateur doit être empreinte d'objectivité.
- 3.1.3 L'administrateur doit agir dans les limites de son mandat.
- 3.1.4 L'administrateur doit agir de façon courtoise et maintenir des relations empreintes de bonne foi, de manière à préserver la confiance et la considération que requiert sa fonction.
- 3.1.5 L'administrateur ne peut participer de quelque manière que ce soit à des opérations illicites.
- 3.1.6 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane. De plus, le président du conseil d'administration de la Fondation et le président-directeur général doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
- 3.1.7 L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions dans les matières qui touchent directement aux activités de la Fondation et à l'égard desquelles le conseil d'administration a été impliqué.

## 3.2 L'administrateur doit agir avec honnêteté, loyauté et solidarité

- 3.2.1 L'administrateur doit agir avec indépendance, intégrité et impartialité, dans le meilleur intérêt de la Fondation.
- 3.2.2 L'administrateur doit participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations générales de la Fondation, ce qui ne constitue en rien la négation de son droit à la dissidence.
- 3.2.3 L'administrateur doit être loyal et intègre envers ses collègues et faire preuve d'honnêteté dans ses rapports avec eux.
- 3.2.4 L'administrateur doit dissocier de l'exercice de ses fonctions la promotion et l'exercice de ses activités professionnelles ou d'affaires, sauf le président-directeur général, qui est à l'emploi exclusif de la Fondation.

## 3.3 L'administrateur doit agir selon les règles de la confidentialité

- 3.3.1 L'administrateur doit respecter le caractère confidentiel de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.

Le premier alinéa n'a pas pour objet de restreindre les communications nécessaires entre les membres du conseil d'administration.

- 3.3.2 L'administrateur doit s'abstenir de tenir des conversations indiscrettes au sujet de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.
- 3.3.3 L'administrateur doit éviter de communiquer tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions à toute personne qui n'y aurait normalement pas accès.
- 3.3.4 L'administrateur doit prendre les mesures de sécurité appropriées afin de respecter la confidentialité des renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions.
- 3.3.5 L'administrateur ne doit pas faire usage de renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions en vue d'obtenir un avantage direct ou indirect, actuel ou éventuel, pour lui-même, pour une personne liée ou pour un tiers.

## Section 4 – Conflits d'intérêts

## 4.1 Dispositions générales

- 4.1.1 L'administrateur doit sauvegarder en tout temps un haut standard d'indépendance et éviter toute situation où il peut trouver un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel, susceptible de porter atteinte à son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
- 4.1.2 L'administrateur doit prévenir tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts et éviter de se placer dans une situation telle qu'il ne peut remplir ses fonctions.
- 4.1.3 L'administrateur doit éviter toute situation pouvant compromettre sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective, rigoureuse et indépendante.
- 4.1.4 L'administrateur doit éviter de s'ingérer dans le fonctionnement interne de la Fondation. Cette disposition ne limite en rien les responsabilités du président-directeur général prévues dans la loi et les règlements de la Fondation.
- 4.1.5 L'administrateur ne peut confondre les biens de la Fondation avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit, au profit d'une personne liée ou de tiers, les biens de la Fondation.
- 4.1.6 L'administrateur ne peut utiliser à des fins personnelles, au bénéfice d'une personne liée ou de tiers des services ou des renseignements qui appartiennent à la Fondation.
- 4.1.7 L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'une personne liée ou de tiers.
- 4.1.8 L'administrateur ne doit pas accepter un avantage actuel ou éventuel de qui que ce soit alors qu'il sait, qu'il est évident ou qu'il est raisonnable pour un administrateur que cet avantage actuel ou éventuel lui soit consenti ou soit consenti à une personne liée dans le but d'influencer sa décision.
- 4.1.9 L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ou d'une personne liée ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.
- 4.1.10 L'administrateur doit éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'administrateur :
  - est en conflit d'intérêts lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux au détriment de la Fondation ou que son jugement et sa loyauté peuvent en être défavorablement affectés;
  - n'est pas indépendant pour un acte donné, s'il y trouve un avantage personnel direct ou indirect, actuel ou éventuel ou encore un avantage en faveur d'une personne liée, le tout tel qu'il est prévu à l'article 4.1.1.

## 4.2 Mesures de prévention

- 4.2.1 L'administrateur doit déposer au secrétaire de la Fondation une déclaration écrite mentionnant l'existence de tout intérêt direct ou indirect que lui ou une personne liée peut avoir avec la Fondation et susceptible de le mettre en conflit d'intérêts.
- 4.2.2 Le président-directeur général ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une corporation ou toute autre entité mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Fondation. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur, qui a un intérêt direct ou indirect dans une corporation ou toute autre entité qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Fondation doit dénoncer cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur la corporation ou l'entité dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

## 4.3 L'administrateur doit agir avec désintéressement

- 4.3.1 L'administrateur ne doit pas solliciter, accepter ou exiger pour son intérêt, directement ou indirectement, actuel ou éventuel ou pour l'intérêt d'une personne liée, un cadeau, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
- 4.3.2 L'administrateur ne doit pas verser, offrir de verser ou s'engager à offrir à une personne, un cadeau, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
- 4.3.3 L'administrateur est redevable envers l'État de la valeur de tout avantage que lui ou une personne liée a reçu en violation des règles du code d'éthique et de déontologie.

## Section 5 – L'après-mandat

- 5.1 L'administrateur doit, après l'expiration de son mandat, respecter la confidentialité et s'abstenir de divulguer tout renseignement, toute information, tout document, tout débat, tout échange et toute discussion auxquels le public n'a pas accès et dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions à la Fondation.
- 5.2 L'administrateur, dans l'année qui suit l'expiration de son mandat, ne peut agir en son nom ou au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Fondation est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.  
De même, l'administrateur doit s'abstenir de donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public concernant la Fondation, une autre corporation ou une entité avec laquelle il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
- 5.3 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Fondation.

## Section 6 – Responsabilités et sanctions

- 6.1 Le respect du code d'éthique et de déontologie fait partie intégrante des devoirs et des obligations des administrateurs.
- 6.2 Le président du conseil d'administration de la Fondation doit s'assurer du respect et de l'application du code d'éthique et de déontologie.
- 6.3 L'administrateur qui contrevient à l'une des dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'expose aux sanctions prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, suivant la procédure établie audit règlement.
- 6.4 Toute question relative à l'interprétation des présentes dispositions ou à des situations non prévues au présent code d'éthique et de déontologie peuvent être soumises pour avis au conseil d'administration de la Fondation.

## Le conseil d'administration

31 mars 2004

### Président

Poste vacant

### Vice-présidente

Johanne Gauthier, ing.f.  
présidente-directrice générale,  
Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

### Trésorier

André Duchesne,  
ingénieur forestier,  
Québec

### Membres

Bernard Beaudin,  
président-directeur général,  
Fondation de la faune du Québec

Marcel Barthe,  
conseiller en communication stratégique,  
Montréal

Bastien Biron,  
associé,  
Services financiers RBA inc.

Jean Brisset des Nos,  
avocat,  
Fasken, Martineau, DuMoulin

Gratien D'Amours,  
producteur agricole  
et vice-président UPA – développement international

Alain Gauthier,  
président-directeur général,  
Restaurant et Taverne Magnan

Louise Laparé,  
comédienne,  
Montréal

Pierre Robitaille,  
premier vice-président – région de l'Est  
Fédération des caisses Desjardins du Québec

France Thériault,  
directrice  
HKDP, communications et affaires publiques

Annie Tremblay,  
coordonnatrice,  
Seigneurie du Triton

## Le personnel

31 mars 2004

Bernard Beaudin,  
président-directeur général

Gisèle Ampleman,  
technicienne en administration

Mona Angers,  
conseillère juridique  
coordonnatrice des projets spéciaux

Christine Bélanger, \*  
coordonnatrice de projets, Emplois-nature-jeunesse

Isabelle Couture,  
directrice des communications

Maryse Dubé,  
secrétaire

Lyne Glasson,  
secrétaire

Claude Grondin,  
coordonnateur de projets

Jean Roch LeBlond,  
secrétaire de la Fondation

Guy Lépine,  
coordonnateur de projets  
et responsable des acquisitions

André Letellier,  
assistant technique

Benoît Mercille,  
directeur, partenariats financiers et collecte de fonds

Charles Noël de Tilly, \*  
coordonnateur aux communications

Chantal Pelletier,  
secrétaire-réceptionniste

Marcel Quirion,  
coordonnateur de projets

Geneviève Roy,  
coordonnatrice, partenariats financiers  
et collecte de fonds

Ghislaine St-André,  
coordonnatrice de projets

Céline Vaillancourt,  
secrétaire de direction

\* emplois occasionnels

# La Fondation de la faune du Québec

tient à remercier :

## Ses parrains fondateurs



## Ses parrains

Bioxel Pharma inc.  
Boralex  
Canadian Tire  
Conseil de l'industrie forestière du Québec  
Environnement Canada  
Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail  
Habitat faunique Canada  
Kruger inc.  
Ministère des Transports du Québec  
Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil, Jean et Antoine (terrain)  
Société de gestion du Fonds jeunesse  
Société de la faune et des parcs du Québec  
Ville de Québec  
VISA Desjardins

Merci également aux chasseurs, aux pêcheurs et aux trappeurs du Québec, aux détenteurs de la carte Nature VISA Desjardins, ainsi qu'à l'ensemble des donateurs et partenaires financiers.



**FONDATION DE LA FAUNE  
DU QUÉBEC**

1175, avenue Lavigerie, bureau 420  
Sainte-Foy (Québec) G1V 4P1  
Téléphone : (418) 644-7926 ou 1 877 639-0742  
Télécopieur : (418) 643-7655  
Courriel : [ffq@riq.qc.ca](mailto:ffq@riq.qc.ca)  
Site Internet : [www.fondationdelafaune.qc.ca](http://www.fondationdelafaune.qc.ca)

